

Pour plus d'informations,
Veuillez prendre contact avec

Olivier Ysewijn / Head of Corporate Finance
Pour les actionnaires et les analystes
e-mail : ir@mail.mobistar.be

Thierry Bouckaert / Head of Corporate Communication
Pour la presse
e-mail : tbouckae@mail.mobistar.be

Directeur Financier et Juridique

Martine Verluyten / Head of Finance

Editeur responsable

Chris Van Roey / Head of External Communication

Concept & mise en page

Area Blu, Ideogram, Pomme Z

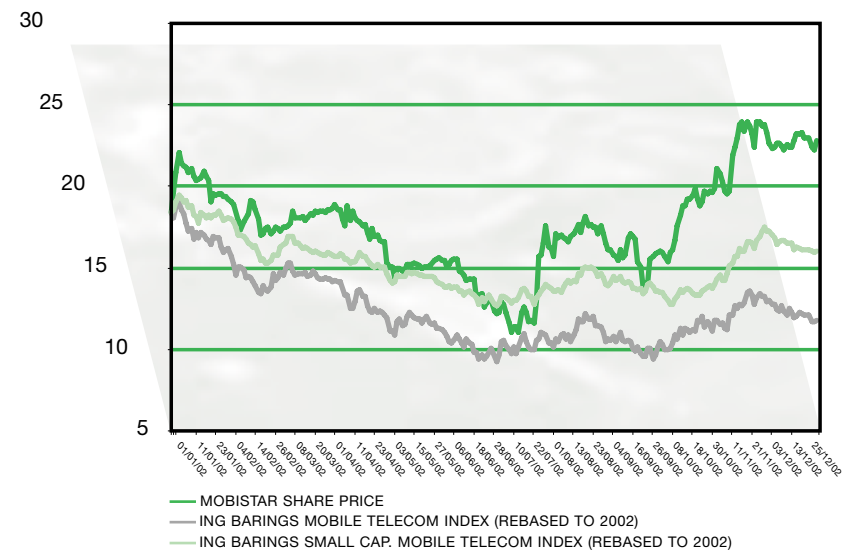
Dit verslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands
This report is also available in English

Mobistar S.A.
Rue Colonel Bourg 149
B-1140 Bruxelles
Belgique
Tél. +32 2/745.71.11
Fax +32 2/745.70.00
<http://www.mobistar.be>
RCB 599 402
TVA BE 456 810 810
Fortis 210-0233334-04

Mobistar Corporate Solutions S.A.
Rue Colonel Bourg, 149
B-1140 Bruxelles
Belgique
Tél. +32 2/745.80.00
Fax +32 2/745.80.50
<http://www.mobistar.be>
RCB 632 155
TVA BE 465 098 568
BBL 310-1349400-22

Mobistar Affiliate S.A.
Rue Colonel Bourg, 149
B-1140 Bruxelles
Belgique
Tél. +32 2/745.71.11
Fax +32 2/745.70.00
<http://www.mobistar.be>
RCB 430 191
TVA BE 420 959 016
Fortis 210-0233334-04

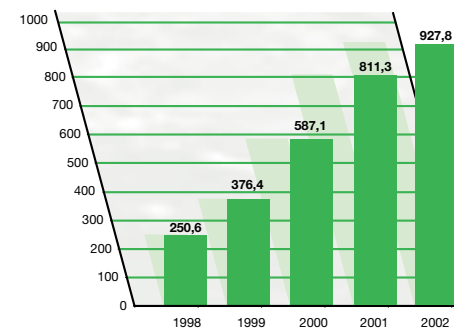
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MOBISTAR PAR RAPPORT AUX INDICES DES SOCIÉTÉS DE TÉLÉPHONIE MOBILE – 2002



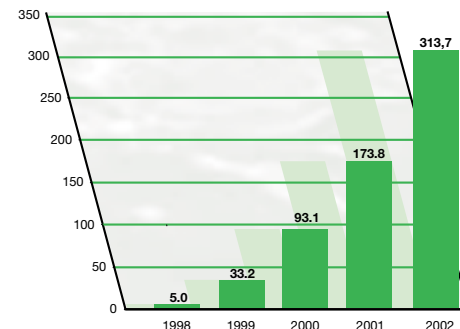
Chiffres clés (en €)	2002	2001
Fonds propres	68.913.464	-33.446.507
Fonds propres / action	1,10	-0,53
Nombre d'actions en circulation en fin d'année	62.518.269	62.518.269
Capitalisation boursière de Mobistar en fin d'année	1.418.539.524	1.147.210.236
Données de la Bourse de Bruxelles		
Cours le plus élevé	23,9	33,8
Cours le plus bas	11,0	11,0
Cours à fin d'exercice	22,7	18,4
Volume total pour la période	9.037.449	7.662.332
Volume des transactions (en millions d'€)	176	129
Cours / fonds propres en fin d'année	20,6	-34,3

2002 en chiffres

CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ MOBILE
(EN MILLIONS D'€)

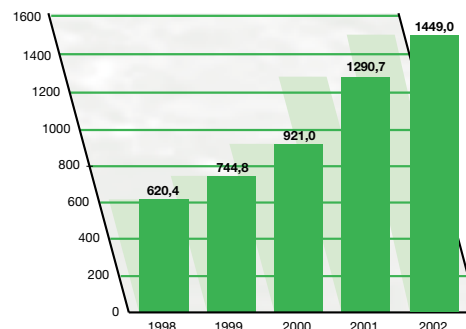


EBITDA* DE L'ACTIVITÉ MOBILE
(EN MILLIONS D'€)

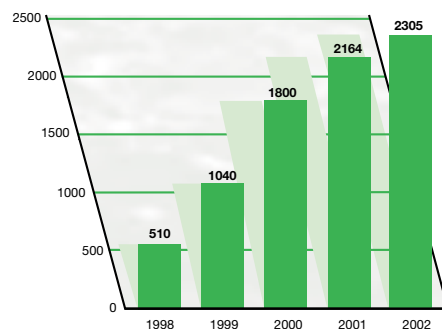


*EBITDA: Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortisation

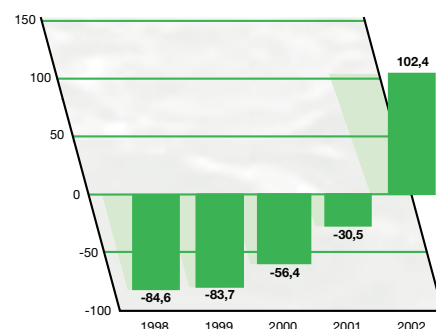
INVESTISSEMENTS CUMULÉS



EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS DE MOBISTAR



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ



Résultats des Opérations

Données financières consolidées (Mio €)	GROUPE MOBISTAR		
	2002	2001	Variation (%)
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires de la téléphonie	946,1	796,3	18,8%
Chiffre d'affaires de vente de matériel	51,4	69,5	-26,0%
Total du chiffre d'affaires	997,5	865,8	15,2%
Autres produits d'exploitation et production immobilisée	36,2	15,6	132,1%
Total des produits d'exploitation	1033,7	881,4	17,3%
Charges d'exploitation			
Coûts d'interconnexion	216,4	186,3	16,2%
Autres coûts d'acquisition des produits et services vendus	127,2	150,2	-15,3%
Services et biens divers	218,8	241,3	-9,3%
Rémunérations, charges sociales et pensions	137,8	133,3	3,4%
Amortissements sur immobilisations	162,4	137,6	18,0%
Réductions de valeur sur stocks et créances et provisions pour risques et charges	8,1	12,0	-32,5%
Autres charges d'exploitation	7,3	3,7	97,3%
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	1,5	0,7	114,3%
Total des charges d'exploitation	879,5	865,1	1,7%
EBITDA	316,8	154,7	104,8%
EBITDA en % du CA de la téléphonie	33,5%	19,5%	
EBIT (bénéfice d'exploitation)	154,2	16,3	846,0%
Résultat financier	-50,0	-47,4	5,5%
Résultat courant	104,2	-31,1	NS
Résultat exceptionnel	-1,8		NS
Résultat de la période avant impôts	102,4	-31,1	NS
Résultat de la période après impôts	102,4	-30,5	NS

Données financières par activité ⁽¹⁾ (Mio €)	EXERCICE 2002			EXERCICE 2001		
	Mobile	Voix fixe Data	Total consolidé	Mobile	Voix fixe Data	Total consolidé
Chiffre d'affaires de la téléphonie	877,9	73,2	946,1	743,4	55,9	796,3
Chiffre d'affaires de vente de matériel	49,9	1,5	51,4	67,9	1,6	69,5
Total du chiffre d'affaires	927,8	74,7	997,5	811,3	57,5	865,8
EBITDA	313,7	3,1	316,8	173,8	-19,2	154,7
EBITDA en % du CA de la téléphonie	35,7%	4,2%	33,5%	23,4%	-34,3%	19,5%
EBIT (résultat d'exploitation)	158,6	-4,4	154,2	40,1	-23,8	16,3
Résultat financier	-42,3	-7,7	-50,0	-40,3	-7,2	-47,4
Résultat exceptionnel	-1,8		-1,8			
Résultat de la période avant impôts	114,5	-12,1	102,4	-0,2	-30,9	-31,1
Résultat de la période après impôts	114,5	-12,1	102,4	0,5	-30,9	-30,5

(1) Les données financières par activité de l'exercice 2002 sont présentées avant élimination des transactions inter-activités.
Les données correspondantes de l'exercice 2001 ont été retraitées pour la comparaison.

Situation bilantaire (Mio €)	31/12/2002	31/12/2001
Actifs immobilisés nets	846,0	854,7
Actifs circulants	168,8	257,9
Liquidités	28,5	54,7
Total des actifs	1.043,3	1.167,3
Capitaux propres	68,9	-33,5
Emprunts subordonnés à LT	228,5	221,9
Emprunts "senior" à LT	425,9	604,8
Autres dettes à LT	2,1	
Emprunts à CT	88,7	89,2
Autres dettes à CT	229,2	284,9
Total des passifs	1.043,3	1.167,3

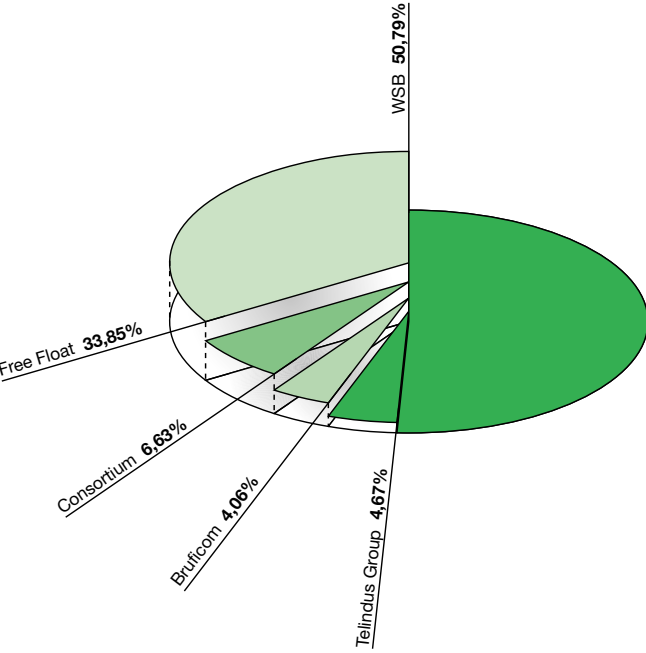
Capacité d'autofinancement (Mio €)	Exercice 2002	Exercice 2001
EBITDA	316,8	154,7
Investissements	-158,5	-369,7 ⁽¹⁾
Variation du fonds de roulement	35,5	45,4
Charges financières nettes	-50,0	-47,4
Capacité d'autofinancement (Free Cash Flow)	143,8	-217,0

(1) 220,1 Mio € hors licence 3G

Informations aux
actionnaires de Mobistar

www.mobistar.be

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE MOBISTAR – SITUATION AU 05/03/2003



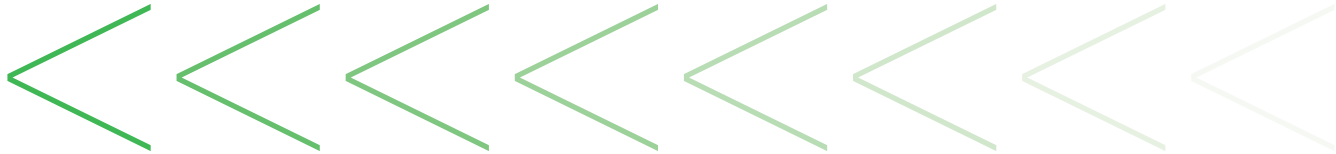
L'agenda financier

Communiqué des résultats
annuels 2002

Communiqué de presse: 27/02/2003

Assemblée générale: 07/05/2003

Résultats semestriels: fin juillet 2003



Document communiqué
en vertu de la loi
du 31/03/2002

R a p p o r t a n n u e l 2 0 0 2
R a p p o r t a n n u e l 2 0 0 2

R a p p o r t a n n u e l 2 0 0 2

> 2002

M o b i s t a r c o n t i n u e à b o n d i r

Le marché belge de la téléphonie mobile est en passe de rattraper le retard qu'il avait par rapport à d'autres pays européens – le taux de pénétration du GSM est chez nous de l'ordre de 78% – et Mobistar, qui est aujourd'hui une des marques les plus connues des Belges, y a largement contribué.

La campagne de communication lancée en 2001 s'est poursuivie en 2002 : des gens qui bondissent dans les airs en exprimant optimisme et dynamisme. Rien de plus normal : Mobistar a réussi à faire plus fort encore en 2002. En rentabilité, en notoriété et en succès commerciaux.

En rentabilité : le 30 juin 2002, Mobistar a dégagé son premier bénéfice net semestriel. Une performance qui s'est confirmée au second semestre. L'exercice 2002 va donc de pair avec un bénéfice net de 102,4 millions d'euros dans un environnement économique qui est pourtant peu porteur. Sur la même période, Mobistar a montré sa capacité à générer un cash flow positif, un an plus tôt qu'initialement prévu. Sur l'année 2002, le free cash flow consolidé de Mobistar atteint 144 millions d'euros.

En notoriété : le succès d'une marque repose entre autres sur la capacité du public à la citer spontanément. Mobistar est une de ces marques phares, avec une notoriété qui dépasse les 93%.

En succès commerciaux : 2.305.390 clients, soit 6,5% de plus qu'en 2001, dont 75.000 clients nets supplémentaires depuis le 1^{er} octobre, date d'entrée en vigueur de la portabilité des numéros de GSM, un défi que Mobistar a relevé avec succès.



Les clés de 2002

> le marché

La Belgique comble le retard qu'elle avait par rapport aux autres marchés de la téléphonie. Avec plus de 8,1 millions de cartes SIM en circulation, le taux de pénétration du GSM atteint aujourd'hui 78% dans notre pays. Sur ce marché, en hausse de 4% par rapport à l'année précédente, Mobistar a fait mieux encore puisque le nombre de clients actifs en téléphonie mobile, qui est de 2.305.390, a augmenté, lui, de 6,5% en un an.

Après l'introduction, le 1^{er} octobre 2002, de la portabilité des numéros de GSM, Mobistar a attiré 75.000 nouveaux clients nets. Aucun autre opérateur de téléphonie mobile n'a fait aussi bien. Au 31 décembre 2002, la part de marché de la téléphonie mobile (clients actifs) détenue par Mobistar était de 32% contre 31% un an auparavant.

> la rentabilité

Après avoir dégagé le 31 décembre 2001 un premier résultat positif en téléphonie mobile, Mobistar a vu sa rentabilité se confirmer en 2002. Au 30 juin de l'an dernier, Mobistar a affiché un premier bénéfice net semestriel. La rentabilité de la société s'est encore améliorée au second semestre, si bien qu'au 31 décembre 2002 Mobistar peut se targuer d'avoir dégagé, conformément à ses prévisions, un bénéfice net annuel consolidé de 102,4 millions d'euros, soit 1,64 euros par action. Sur la même période, Mobistar a montré sa capacité de générer un cash flow positif, un an plus tôt qu'initialement prévu. Sur l'année 2002, le free operating cash flow consolidé de Mobistar atteint 144 millions d'euros.

Les investisseurs ont salué cette performance comme il se doit. Entre juillet et décembre 2002, l'action Mobistar a vu son cours passer de 14 à 23 euros (+ 64%) sur Euronext (Bourse de Bruxelles) alors que, dans le même temps, l'indice des principales valeurs belges (Bel 20) a baissé de 38%. Les actionnaires de Mobistar ont donc toutes les raisons d'être satisfaits.

> la communication

Mobistar communique avec ses clients et avec son personnel. La campagne bondissante de 2001 a été poursuivie en 2002. Cette campagne, qui a été saluée par de nombreux professionnels de la communication, met en avant les valeurs que Mobistar considère comme fondamentales: fiabilité, honnêteté, clarté, optimisme, dynamisme, fraîcheur et sympathie.

Ces valeurs se retrouvent dans toute la communication de Mobistar, tant en externe qu'en interne. Mobistar souhaite entretenir des relations simples et claires avec ses clients et son personnel. Notre objectif est de promouvoir l'utilisation de services téléphoniques favorisant la liberté et l'épanouissement personnel.

> les produits

Mobistar est membre du Groupe Orange, groupe-phare en Europe dans le domaine de la téléphonie mobile. Aujourd'hui, Orange se concentre sur la recherche de synergies et sur l'amélioration de la rentabilité de ses opérations existantes. De ce point de vue, Mobistar est en bonne position avec, entre autres, des objectifs de rentabilité atteints et une des marques les plus populaires dans notre pays.

Mobistar a continué à accomplir de grands efforts dans le domaine de la segmentation de sa base de clients afin de mieux pouvoir répondre à leurs besoins en lançant des offres comme Tempo My Friends, Mobistar Family et Flexo My Choice.

Alors que les Etats-Unis découvrent à peine le SMS, en Europe et en Belgique ce produit connaît un succès grandissant. La moyenne quotidienne de ces courts messages envoyés par les clients de Mobistar dépasse les 2,5 millions en 2002, un chiffre qui a doublé en deux ans. Mobistar, qui est un des pionniers du SMS, a encore innové en 2002 avec le développement des SMS dits premium, les SMS à valeur ajoutée qui permettent l'acheminement de services et d'informations à la demande de l'utilisateur (vote par SMS, météo, résultats sportifs...). Mobistar s'est préparée à l'évolution du SMS, le MMS ou Multimedia Messaging Service, qui permet d'envoyer non seulement des textes, mais aussi du son et des images. Ce service a été lancé au début de l'année 2003.

Mobistar a été le premier opérateur belge à s'équiper de la technologie GPRS. La couverture du réseau GPRS de Mobistar, qui s'étend à 99% de la population en Belgique, a été étendue à l'étranger grâce à de nombreux accords de roaming. A ce jour, les clients de Mobistar peuvent utiliser le GPRS sur le réseau de 13 opérateurs dans 12 pays d'Europe.

Dans le segment professionnel, Mobistar a également connu une belle progression. Le concept Office Zone de Mobistar permet aux utilisateurs professionnels de GSM de payer leurs communications au prix de la téléphonie fixe lorsqu'ils sont dans leur entreprise, ce qui favorise la mobilité et les contacts. De même, pour les entreprises – de plus en plus nombreuses – qui utilisent à la fois la téléphonie fixe et la téléphonie mobile, Mobistar a lancé un produit intégré baptisé Virtual Private Network & Fleet qui rencontre un grand succès.



> table des matières

	première	partie
Les clés de 2002	page	4
Lettre aux actionnaires	page	6
Management et Contrôle	page	8
Comité de direction	page	9
Mobistar: belle prestation boursière et entrée dans le Bel 20	page	10
Les ressources humaines	page	11
Le marché des télécoms	page	12
La stratégie et le marketing: une marque, des produits et des services	page	13
Les Mobistar Center ont été certifiés	page	15
Mobistar Corporate Solutions	page	16
Le Réseau et les Opérations	page	18
Environnement et Santé	page	20
L'environnement légal et réglementaire	page	21
La qualité	page	22

> l e t t r e a u x a c t i o n n a i r e s

2002 a été une année de défis. Je vous l'avais annoncé dans la précédente édition de ce rapport. Mais les défis sont faits pour être relevés. J'ai toutes les raisons d'être satisfait de la manière dont les choses se sont passées.

2002 fut une année de défis et une année d'innovations, mais aussi une année de ralentissement de la croissance, de compétition toujours plus grande. Malgré ce contexte moins facile, nous avons encore consolidé notre part de marché et surtout, pour la première fois dans la jeune existence de Mobistar, et plus tôt que prévu, nous dégageons un bénéfice net, affichons un free operating cash flow positif et avons sensiblement réduit notre endettement.

Cette performance a été saluée comme il se doit en Bourse de Bruxelles, où notre action a réussi à progresser de 20% sur base annuelle alors que, dans le même temps, le marché des actions vivait une troisième année de recul. La cerise sur le gâteau fut l'entrée de Mobistar dans l'indice Bel 20 en novembre 2002. D'une certaine manière, nous avons réussi à relever là un fameux défi.

Pour ce faire, il a fallu agir sur tous les leviers de la gestion de l'entreprise. L'accent a été mis sur la qualité de la base de clients et sur les revenus qui en découlent, plus que sur la quantité. De nouvelles sources de revenus ont été explorées, comme les activités Data, qui complètent aujourd'hui de manière significative les revenus qui nous viennent de la communication vocale. Enfin, Mobistar a réussi à aligner sa structure de coûts à celle des meilleurs de la classe européenne: grâce à une quarantaine de chantiers ouverts dans la société au travers d'un plan appelé Mobistar@Future, les coûts ont pu être maîtrisés.

La fameuse portabilité des numéros de téléphones mobiles, dont on parlait depuis fort longtemps, est devenue réalité au début du quatrième trimestre 2002. Challenger historique sur le marché de la téléphonie mobile en Belgique, nous entendions souvent dire: «Je viendrais bien chez Mobistar, mais je n'ai pas envie de changer de numéro de GSM». La portabilité a levé cet obstacle et les chiffres montrent que ce que nous entendions était une réalité. 75.000 nouveaux clients nous ont rejoints au cours des derniers trois mois de 2002. Mobistar est le seul opérateur de GSM qui a tiré profit de la portabilité. Cela aussi, c'est un défi que nous avons relevé haut la main.

Depuis deux ans, nous faisons partie du Groupe Orange et les synergies ont pu être déployées et porter leurs fruits: dans le domaine du roaming – notamment –, des achats, ou encore pour le développement de nouveaux produits et services. Les efforts que nous avons faits pour imposer notre marque se voient ainsi récompensés et leur rentabilité confirmée.

La rentabilité était d'ailleurs le principal défi que nous devions relever. Nous sommes en bonne position, je vous l'ai dit, mais le contexte sectoriel et économique dans lequel nous œuvrons n'est guère porteur. Nous avons pris l'engagement de ne pas dépenser en 2002 plus qu'en 2001. Cet engagement, nous l'avons respecté.

Nous avons réussi à adapter notre organisation et notre structure de coûts afin de traverser la zone de turbulences que les télécoms ont connue, et ce sans plan de restructuration alors que tant d'autres l'ont fait dans notre secteur.

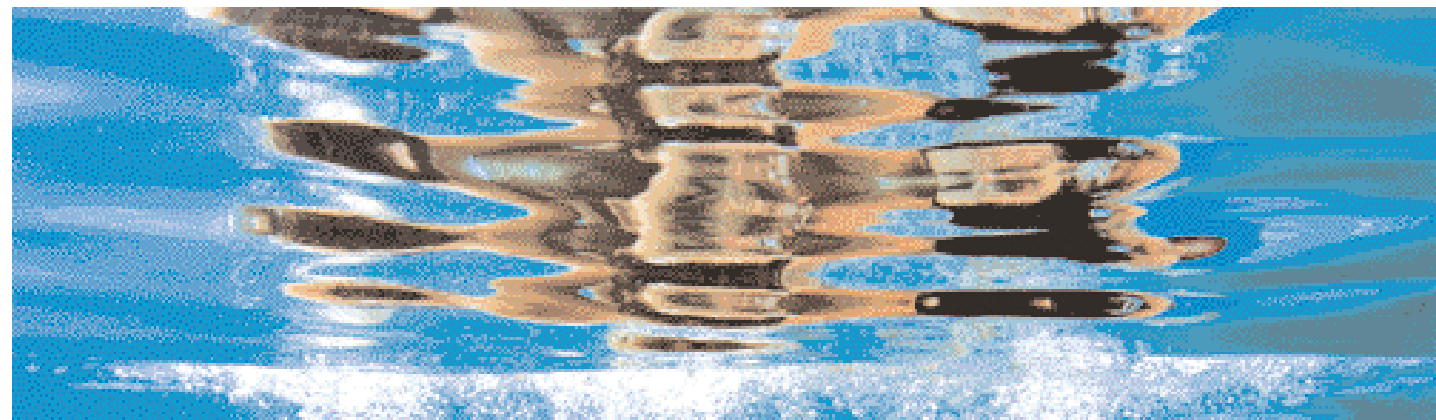
Une année est terminée, une autre commence. En 2003, nous allons poursuivre sur la voie que nous avons tracée en 2002: consolider notre position sur le marché belge et faire en sorte que nos clients utilisent les nouveaux produits et services que nous leur proposons. Le MMS (Multimedia Messaging Service), lancé début 2003 va donner un nouvel élan à l'utilisation des applications Data sur le marché résidentiel; dans le segment des entreprises, Mobistar explore aussi de nouveaux horizons à haut potentiel, comme le développement des applications machine-to-machine.

En 2003, Mobistar doit se préparer pour l'introduction de la technologie de troisième génération qui assurera le relais de croissance à plus long terme. Le cadre légal est devenu plus accommodant, dans la mesure où il permettra une évolution contrôlée vers le nouveau monde de l'UMTS.

Avec ce même esprit d'entreprise et une créativité toujours renouvelée, Mobistar aborde les nouveaux défis qui se présentent avec confiance.

Bernard Ghillebaert

Administrateur - Directeur Général



Management et Contrôle

> le conseil d'Administration

Claude Benmussa
Alex Brabers
Martial Caratti
Gérard de Maupéou
Philippe de Vicq
Benoît Eymard
Francis Gelibter
Bernard Ghillebaert
Michel Huet
Michael Latimer
Jean-Marie Laurent-Josi
Brian Mackay
Philippe Mc Allister
Sparaxis N.V./S.A. représentée par Louis Tordeurs
S.R.I.B. / G.I.M.B. représentée par Serge Vilain
Jan Steyaert
Telindus Group
Wilfried Verstraete
Simon Duffy

> le Comité exécutif

Jan Steyaert (président)
Jean-Marie Laurent-Josi
Martial Caratti
Bernard Ghillebaert
Francis Gelibter
Benoît Eymard

> le Comité d'audit

Alex Brabers (président)
Martial Caratti
Simon Duffy
Jean-Marie Laurent-Josi
Jan Steyaert

> le Comité de rémunération

Norbert von Kunitzki
Michael Latimer
Philippe de Vicq
Bernard Ghillebaert
Wilfried Verstraete
Sparaxis N.V./S.A. représentée par Louis Tordeurs

> le Comité de direction

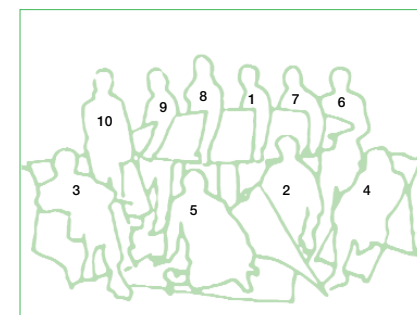
Bernard Ghillebaert (Head of Mobistar Group)
Yves Bazin (Head of Customer Technology Solutions)
Yves Cochet⁽¹⁾ (Head of Customer & Partner Services)
Bernard Buyat⁽²⁾ (Head of Customer Services Operations)
Anne-Catherine De Decker (Head of Quality & Corporate Programs)
Reggy-Charles Degen (Head of Human Resources & Hotelling Services)
Paul-Marie Dessart (Head of Legal & Regulatory)
Jacques Recourdon (Head of Marketing & Communication)
Jacques Robert⁽¹⁾ (Head of Information Systems)
Hans Swaeb (Head of BU Personal Solutions)
Pol Vanbiervliet (Head of BU Professional & Corporate Solutions)
Martine Verluyten (Head of Finance)

(1) Messieurs Yves Cochet et Jacques Robert ont quitté le comité de direction de Mobistar le 31/12/2002
(2) Monsieur Bernard Buyat est entré au comité de direction de Mobistar le 01/01/2003



Comité de direction

- > 1 Bernard Ghillebaert
Head of Mobistar Group
- > 2 Yves Bazin
Head of Customer Technology Solutions
- > 3 Bernard Buyat
Head of Customer Services Operations)
- > 4 Anne-Catherine De Decker
Head of Quality & Corporate Programs)
- > 5 Reggy-Charles Degen
Head of Human Resources & Hotelling Services
- > 6 Paul-Marie Dessart
Head of Legal & Regulatory
- > 7 Jacques Recourdon
Head of Marketing & Communication
- > 8 Hans Swaeb
Head of BU Personal Solutions
- > 9 Pol Vanbiervliet
Head of BU Professional & Corporate Solutions
- > 10 Martine Verluyten
Head of Finance



> Mobistar

belle prestation boursière et entrée dans le Bel 20

Après avoir vu son cours baisser au premier semestre 2002, comme ce fut le cas pour toutes les valeurs du secteur des télécoms, l'action Mobistar a ensuite entamé un mouvement de rattrapage qui s'est finalement traduit par une très belle prestation boursière dans un contexte pourtant déprimé.

Sur l'ensemble de l'année, l'action Mobistar est très nettement celle qui a réalisé la meilleure prestation dans son secteur. La hausse de son cours dépasse 20% sur base annuelle. Les analystes estiment qu'il y a trois raisons à cela :

- > Mobistar a étonné – et ravi – la communauté financière, au terme du premier semestre 2002, en dégageant, pour la première fois de son existence et plus tôt que prévu, un résultat net et un cash flow positif
- > la deuxième raison est plus technique parce que liée au mode de fonctionnement de la Bourse de Bruxelles. Dès octobre 2002, il était quasi acquis que Mobistar remplacerait GIB au sein du Bel 20. La nouvelle a été confirmée le 11 novembre 2002
- > enfin, Mobistar a une seconde fois étonné la communauté financière en cours d'année en revoyant considérablement ses perspectives bénéficiaires à la hausse, ce qui a entraîné une nette progression du cours de l'action.

Cette évolution témoigne du fait que Mobistar était à même de dégager d'excellents résultats en 2002 – le présent rapport le démontre – alors que le secteur et le contexte économique n'étaient pas porteurs. Cette performance montre clairement que les "fondamentaux" de Mobistar permettront à la société de poursuivre sur la voie de la croissance et de la progression bénéficiaire pour les années à venir.

Ces perspectives se sont concrétisées puisque Mobistar a effectivement dégagé en 2002 un bénéfice net de 1,64 euros par action, sensiblement plus élevé que les attentes du marché. Cette performance est due pour une bonne part au fait que le chiffre d'affaires mensuel par client (Average Revenue Per User ou ARPU) a continué à augmenter en 2002. Dans le même temps, Mobistar a vu son coût global d'acquisition de nouveaux clients se réduire et a gardé ses dépenses opérationnelles sous un strict contrôle. Ces trois phénomènes ont évidemment eu un impact positif sur le compte de résultats. L'EBITDA (Earnings Before Interests, Taxation, Depreciation and Amortisation ou bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements) de l'activité mobile a atteint 35,7% du chiffre d'affaires. L'EBITDA consolidé est passé à 33,5% des revenus récurrents. Enfin, Mobistar a clôturé l'exercice 2002 avec un free operating cash flow consolidé de 144 millions d'euros, ce qui a fortement réduit son endettement net, lequel est passé de 861 à 717 millions d'euros.

Les ressources humaines

> Mobistar@Future

Dans l'objectif global de Mobistar d'augmenter sa rentabilité, Mobistar a lancé Mobistar@Future. Dans ce contexte le nombre de Team Members a évolué de 1.851 à 1.716 sur l'année. Cette réduction a été rendue possible par l'installation, depuis septembre 2001, d'une procédure plus stricte en matière de recrutement. La mobilité interne a été encouragée et les recrutements extérieurs ont été strictement limités.

Une étude de satisfaction du personnel que Mobistar effectue tous les 2 ans s'est soldée en 2002 par une progression de la proportion de Team Members se disant satisfaits de travailler chez Mobistar. Parmi les Teams Members, on retrouve 19 nationalités différentes. Mobistar est aussi une entreprise plus féminine que la moyenne, puisque 36% des Teams Members sont des femmes. La moyenne d'âge reste assez jeune, à 33,5 ans.

> service hôtelier

Les Team Members sont choyés chez Mobistar. Depuis 2000, ils disposent en effet d'un véritable service hôtelier concrétisé par un comptoir d'accueil, une espèce de «lobby», baptisé Human Resources and Hotelling Services, où ils peuvent accéder à toute une série d'informations et de services destinés à leur faciliter la vie dans l'entreprise, mais aussi à mieux équilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée.

Les employés apprécient de plus en plus ces attentions: en moyenne, le service HR/HS reçoit quelque 1.550 appels par semaine.

> build, run, interact

A la fin de l'année 2002, une nouvelle organisation interne a été annoncée. Cette organisation particulièrement originale a été conçue après une longue et mure réflexion.

Mobistar est d'avis que dans un marché où presque tout le monde dispose d'un GSM, ce qui différenciera les opérateurs à l'avenir et leur garantira la croissance, c'est la 'customer experience'. Différents ateliers de réflexion ont été organisés dès le mois de mars 2002. Leur mission était de rechercher des moyens de mieux servir nos clients tant en termes d'organisation, de qualité qu'en termes de coûts.

Il a été décidé de travailler sur trois axes: **le build, le run et l'interact.**

- > **build**: bien construire les produits et services proposés par Mobistar, c'est-à-dire aligner et optimiser toutes les activités de développement pour qu'elles répondent au mieux aux besoins
- > **run**: faire tourner «les opérations» sans à coups, c'est-à-dire aligner et optimiser toutes les activités qui contribuent à assurer la qualité et la continuité de ces produits et services une fois qu'ils sont utilisés par les clients
- > **interact**: l'interaction idéale avec les clients c'est celle qui est structurée de telle sorte qu'elle permet de saisir toutes les opportunités commerciales à chaque contact que Mobistar a avec eux tout en s'assurant de leur fidélité.

Cette nouvelle stratégie a entraîné un nouveau design de l'organisation touchant quasiment l'ensemble des départements. Elle devrait être complètement opérationnelle dans le courant de 2003 et devrait permettre à Mobistar d'encore mieux répondre aux besoins de ses clients et, ainsi, de mieux faire face à la pression concurrentielle.

Les principes de management:

- > ouverture et communication
- > intégrité et accès pour tous aux mêmes opportunités
- > participation
- > amélioration permanente des hommes et des structures
- > responsabilisation



> le marché des télécoms



Avec près de 7,3 millions de clients actifs au 31 décembre 2002, la téléphonie mobile concerne aujourd'hui plus de 70% des Belges. Une pénétration qui dépasse largement celle de la téléphonie fixe. Mobistar compte 2.305.390 clients actifs, soit 6,5% de plus qu'un an plus tôt, ce qui correspond à une part de marché de 32%.

La portabilité des numéros de GSM, introduite le 1^{er} octobre 2002, a joué un rôle positif à cet égard, Mobistar étant le seul opérateur téléphonique ayant acquis des clients grâce à l'entrée en vigueur de cette mesure de libéralisation. Au quatrième trimestre 2002, Mobistar a gagné 75.000 clients, dont 19.000 ayant profité de la portabilité.

Les clients Tempo représentent 70% de la base des clients de Mobistar. Le système des cartes prépayées, introduit par Mobistar en 1996, connaît toujours un grand succès.

Après plusieurs années d'investissements intensifs en infrastructure, en équipement et en hommes, le marché de la téléphonie mobile est devenu mature en Belgique. Chez Mobistar, cette maturité va de pair avec la rentabilité. Le fait que le marché de la téléphonie mobile soit proche de la saturation ne veut pas dire qu'il n'ait plus de potentiel. Au contraire, si tant de Belges disposent aujourd'hui d'un GSM, cela signifie qu'ils disposent d'un outil leur permettant d'utiliser les produits et les services qu'une société comme Mobistar met à leur disposition pour augmenter leur mobilité et leur liberté – ainsi que leur rentabilité dans la vie professionnelle. Le SMS, le GPRS, l'accès mobile à Internet ou à des bases de données n'en sont encore qu'à leurs balbutiements, tant dans la vie privée que dans la vie professionnelle.

La stratégie et le marketing: une marque, des produits et des services

> une vision de marque

En 2002, Mobistar a encore renforcé l'identité de sa marque, ce qui a permis de la rendre encore plus attractive aux yeux des prospects et des clients. Mobistar entend ainsi créer un avenir meilleur, où chacun communiquera et accèdera à l'information désirée quand il veut, comme il veut et où il veut.

Nous avons une vision claire du futur. Nous mettons au service de nos clients les moyens de communication qui leur permettent de dialoguer et d'accéder à l'information quand, comme, et où ils le souhaitent. Nous poursuivons cette même vision depuis nos débuts.

Le lancement de la carte Tempo, qui a ouvert les portes de la téléphonie mobile à un plus grand nombre de personnes, en est un exemple concret. Demain, nous irons plus loin encore en multipliant des applications et services qui permettront, par exemple, de naviguer sur Internet ou de faire des achats via son téléphone mobile.

> le marché résidentiel: la segmentation

De plus en plus, Mobistar s'adresse à ses clients de manière segmentée. Après avoir identifié les besoins des segments de marché les plus porteurs, Mobistar leur propose les produits les plus adaptés. Tempo Afterschool et Mobistar Family en sont les meilleurs exemples.

> les formules tarifaires

Tempo AfterSchool: une formule parfaitement adaptée à un public exigeant, les jeunes. Avec Tempo AfterSchool, ils peuvent appeler à moitié prix après les heures de cours

Mobistar Family: favoriser le dialogue intrafamilial via le partage du temps d'appel mensuel entre tous les membres de la famille

Flexo My Choice: Flexo est une formule de contrat par laquelle l'utilisateur ne paie que ce qu'il consomme, sans frais d'abonnement ni d'activation. Avec My Choice, le client Flexo peut opter pour la réduction de son choix, pouvant atteindre jusqu'à 25%, pour appeler vers n'importe quel réseau.

> GSM et famille

L'utilisation des moyens de télécommunication évolue avec le temps. Mobistar a commandé en 2002 une enquête à l'institut d'études de marché INRA. Ses résultats montrent que les Belges disposent de plus d'un GSM par ménage, qu'ils sont de plus en plus nombreux à supprimer leur ligne fixe au profit du GSM ou qu'ils optent pour un équipement complet: un ou plusieurs GSM, une ligne fixe et une connexion Internet rapide.

L'étude montre aussi que le GSM est devenu un véritable lien entre les membres d'une famille. C'est la raison pour laquelle Mobistar a proposé dès mi-2002 une nouvelle formule spécialement conçue pour les familles, Mobistar Family. Le flux des appels au sein de la même famille est très élevé. La mère constitue le plus souvent le véritable pôle central de la communication familiale, tandis que les enfants effectuent un grand nombre de leurs appels en dehors de la famille. Mobistar Family répond aux besoins exprimés dans cette étude.

L'enquête menée par l'INRA enseigne aussi que 27% seulement des ménages belges n'ont qu'un téléphone fixe, un pourcentage qui est en baisse constante depuis 1999. Le pourcentage de ménages belges qui disposent d'une ligne fixe et d'un ou de plusieurs GSM reste stable à 23%. Par contre, de plus en plus de ménages belges n'utilisent plus de ligne fixe, mais uniquement la téléphonie mobile: ils étaient 6% en 1999, 8% en 2000, 15% en 2001, ils sont aujourd'hui 21%. Enfin, le pourcentage des ménages belges qui disposent d'un équipement complet (ligne fixe, GSM et Internet) est en hausse pour atteindre aujourd'hui 25%.

Un grand nombre de «jeunes» ménages (le chef de ménage ayant moins de 35 ans) envisagent de supprimer leur ligne fixe pour ne plus être que «mobiles»: 33% chez les jeunes couples, 24% chez les jeunes familles. Dans ce segment de marché, la ligne fixe devrait devenir rapidement une exception pour la communication vocale.

Par ailleurs, le nombre des ménages ne disposant d'aucun GSM continue de décroître fortement et le nombre des ménages ayant plus d'un GSM est en forte augmentation: 5% en juin 1999, 17% en juin 2000, 27% en juin 2001, 34% en juin 2002. Cette tendance est surtout marquée chez les jeunes couples ou les jeunes familles.



> les services multimédias

Mobistar a poursuivi en 2002 le développement de ses services multimédias. En 2002, Mobistar a joué un rôle d'innovateur commercial, mettant autour de la table les meilleurs partenaires pour offrir une panoplie d'applications qui répondent réellement aux besoins des clients. Aujourd'hui, le catalogue Mobistar est imposant :

> **SMS et forfaits des SMS :** le SMS a poursuivi sa progression. Il est devenu un moyen de communication à part entière, utilisé par de plus en plus de Belges. Dans le cadre de forfaits, Mobistar propose le SMS à 0,10 euro pour les clients Optimum et Flexo, en heures pleines ou en heures creuses

> **SMS via www.mobistar.be :** le site Internet de Mobistar permet aussi l'envoi groupé de SMS pour prévenir tout le monde en même temps

> **e-Mobile :** un nouveau service de Mobistar qui permet de connecter un ordinateur de poche (PDA) par le réseau GPRS. Mobistar met ainsi les moyens de communication les plus modernes à la disposition de ses clients : naviguer sur Internet, envoyer des e-mails, s'informer via le Wap...

> **Chat-box :** Chat Box a été lancé en septembre 2002. Ce service permet de chatter avec son GSM, c'est-à-dire où et quand le client le désire : bavarder, papoter ou philosopher sur les sujets de son choix en officiant sur les forums, dans un groupe d'amis ou en conversation privée avec un seul chatteur

> **Mobile Mail :** un service qui avertit par un SMS de l'arrivée de nouveaux messages. Plus besoin désormais de se rendre au bureau, à l'école ou à son domicile pour gérer ses e-mails

> **SMS-Voting :** Mobistar accorde beaucoup d'importance à l'avis de ses clients. Ils peuvent voter par SMS sur l'utilité d'un projet, d'une action, d'un service

> **SMS-premium :** pour le développement de services Data, Mobistar a étendu de façon significative la relation avec des partenaires externes qui fournissent du contenu. Par conséquent, le nombre d'accès ouverts a augmenté de 100 à 314 en un an. Un modèle de partage de revenus avec nos partenaires a été mis en place afin d'assurer les futurs développements et l'enrichissement de l'offre pour nos clients.

> les Mobistar Center ont été certifiés

Depuis le début, Mobistar attache une grande importance à la qualité et à l'amélioration continue de ses services. Mobistar a été le premier opérateur en télécommunication à être certifié en Belgique, et ce pour l'ensemble de ses processus. A la fin de l'année 2002, nous avons souhaité étendre cette démarche de qualité aux Mobistar Center. Le réseau des Mobistar Center – plus de 140 – est réellement le point fort de la distribution de Mobistar. Un Mobistar Center a pour cible les clients particuliers et les indépendants : ce sont des magasins spécialisés dans les produits et services de Mobistar qui offrent également une très large gamme de GSM et d'accessoires. Pour un tel point de contact avec nos clients, la certification était donc un défi important.

En décembre 2002, ce coup d'essai a été un coup de maître, la certification des Mobistar Center se soldant par un succès ! Les Mobistar Center sont aujourd'hui une des premières chaînes de distribution à être certifiées ISO 9001 en Belgique, ce qui représente à n'en pas douter un énorme avantage compétitif sur le marché belge.

Les raisons qui ont présidé à cette certification sont nombreuses. Parmi elles, les auditeurs ont particulièrement apprécié l'existence d'un Forum mensuel réunissant les agents des Mobistar Center et leurs contacts chez Mobistar. Ce type de pratique assure, dans le cadre d'un système classique de franchise, un dialogue constructif et une dynamique de travail positive.

Bien entendu, la certification n'est pas une fin en soi. Au contraire, il s'agit là de l'ouverture vers de nouvelles activités, de nouvelles façons de fonctionner et de nouvelles améliorations qu'il conviendra ensuite de renforcer et de déployer plus massivement.

Solutions

Mobistar poursuit sa croissance dans le segment business: le chiffre d'affaires de ce segment s'est accru de 20% et la société y a acquis une part de marché significative.

Les clients business sont fortement intéressés par notre stratégie de convergence. Celle-ci émane toujours de nos solutions mobiles, tant Voice que Data, auxquelles nous ajoutons et intégrons une composante fixe. Ainsi, les clients corporate bénéficient d'avantages fonctionnels et commerciaux tels qu'Office Zone, VPN, et de solutions intégrées pour l'échange mobile de données (Mobile Data). Cette stratégie – qui rencontre un énorme succès – se poursuivra de manière assidue.

> Office Zone

Dans le domaine de la téléphonie vocale, cette évolution est pleinement illustrée par l'application Office Zone, lancée par Mobistar en 2000, qui permet de combiner les avantages de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile, avec comme résultats tangibles et immédiats un confort d'utilisation accru et une facture plus légère. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises utilisent cette application Office Zone de Mobistar.

> GPRS

A côté de la convergence, la transmission mobile de données est perçue par Mobistar comme l'axe principal de son développement. En mai 2001, Mobistar a été le premier opérateur belge et un des premiers opérateurs européens à lancer des applications GPRS à destination des entreprises, Pocket Office et Office Access. L'accueil fait par les entreprises à la transmission mobile de données a incité Mobistar à concentrer ses efforts de développement dans le domaine de la communication de données sur les applications mobiles. Pendant toute l'année 2002, Mobistar a offert, avec de nombreux partenaires, des applications mettant en œuvre le GPRS: Telindus, Sybase, SAP, Ernst & Young, HP, PriceWaterhouseCoopers et beaucoup d'autres ont été les partenaires de Mobistar.

En-dehors de l'usage du GPRS au sein de processus administratifs, nous constatons une très importante croissance dans l'utilisation d'applications «machine-to-machine» (télémétrie, automobile et autres automates...).

> les offres professionnelles

En 2002, Mobistar a lancé plusieurs nouveaux produits et poursuivi sur la voie de la commercialisation d'innovations qui témoignent de la vitalité de la société, de sa volonté de répondre au mieux aux besoins de ses clients tout en servant ses objectifs qui sont de vendre des produits favorisant la mobilité et la liberté des individus, dans la vie professionnelle comme dans la vie privée:

- > **Mobile Data:** plus de 250 projets recourant à la technologie GPRS sont en cours dans des entreprises et des milliers d'utilisateurs se facilitent la vie en ayant «mobilisé» leurs activités quotidiennes
- > **Business Quality Program:** la garantie d'un réseau inégalé et d'un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- > **Split Billing:** lors de la facturation, les appels professionnels et privés sont scindés et facturés séparément
- > **Pocket Office:** ce service permet à tout moment de consulter et d'envoyer des e-mails, de mettre à jour son agenda et d'échanger des documents au départ d'un ordinateur portable, d'un PDA (assistant personnel) ou d'un GSM
- > **Virtual Private Network & Fleet:** intégration des téléphonies fixe et mobile dans un seul réseau
- > **Connection Manager:** programme de configuration automatique des appareils à Internet et à l'Intranet de l'entreprise
- > **Office Zone Advantage:** des appels gratuits entre collaborateurs d'une même entreprise, la téléphonie mobile au prix du fixe tant que l'on reste dans la zone de l'entreprise, tout en gardant les avantages de la mobilité.

> la portabilité des numéros mobiles

Dès le mois d'octobre 2002, Mobistar a pu faire état de la portabilité des numéros de GSM pour convaincre de nouveaux clients dans le monde des entreprises. L'effet a été immédiat: dès le premier mois, le nombre de contrats business a augmenté de 50% par rapport à la même période en 2001.



Le réseau

> amélioration ciblée de la couverture

Comme les années précédentes, Mobistar a poursuivi ses efforts en 2002 afin d'offrir à ses nombreux clients une qualité de réseau irréprochable. Mobistar dispose d'un réseau GSM 900 et DCS 1800 qui couvre plus de 99% de la population belge.

Le nombre de cellules déployées sur le territoire belge est passé de 5.874 au 31 décembre 2001 à 6.586 au 31 décembre 2002. Les efforts ont particulièrement porté sur une amélioration très ciblée de la couverture, notamment le long des routes principales et dans les grands centres urbains. La qualité des communications a été un objectif essentiel de tous les techniciens et ingénieurs de Mobistar: le taux de 'dropped calls' (les appels coupés à cause d'une mauvaise couverture ou d'une mauvaise qualité de réseau) a encore été réduit de 10%, grâce notamment à la mise en place d'un nouveau processus d'optimisation du réseau et au déploiement de nouveaux sites. De même, en 2002, les problèmes de congestion du trafic ont été parfaitement maîtrisés, ce qui montre que le réseau de Mobistar a également atteint un niveau de maturité.

> une excellente perception de la qualité

Ces efforts portent leurs fruits. Les enquêtes de satisfaction de la clientèle montrent une progression constante des résultats de Mobistar depuis plusieurs années: nos clients ont une excellente perception de la couverture et cette perception est un de nos meilleurs atouts face à la concurrence. En 2002, pour la première fois de son existence, Mobistar a vu ses abonnés lui décerner la palme pour la qualité de son réseau et de sa couverture. Cette perception est indispensable à la stratégie de Mobistar qui consiste à encourager les clients à consommer davantage de services mobiles.

> SMS & GPRS

Des efforts importants ont ainsi été consentis par Mobistar pour accompagner l'énorme croissance de l'utilisation des SMS. Là aussi, des investissements ont été nécessaires pour répondre à la demande des clients: en un an, la capacité des plates-formes SMS de Mobistar a été doublée.

De même, après 2001, l'année du déploiement de la technologie GPRS sur l'ensemble du réseau de Mobistar, 2002 était une année de consolidation et d'amélioration continue. Tous les ingénieurs ont reçu des formations générales et avancées pour leur apprendre à connaître parfaitement le GPRS. Parallèlement, tous les outils nécessaires au contrôle et à l'analyse du trafic GPRS ont été introduits. De ce fait, la qualité du service GPRS offert à nos clients s'est très sensiblement accrue, permettant à de nouvelles applications basées sur cette technologie de voir le jour.

et les opérations

> permis de bâtir et partage de sites

Ces efforts de déploiement se sont à nouveau heurtés à quelques obstacles. Les procédures d'attribution de permis de bâtir, indispensables à la poursuite du développement du réseau de Mobistar, sont en effet toujours aussi lourdes. Mobistar a poursuivi ses efforts pour informer la population et expliquer la situation aux plus hautes autorités fédérales, régionales et communales.

Bien entendu, pour déployer son réseau, Mobistar a continué à privilégier le partage de sites avec les autres opérateurs. Cette coopération, qui est par ailleurs prévue dans la législation belge, permet de réaliser d'importantes économies sur le déploiement. A ce jour, 652 sites de Mobistar font l'objet d'un partage entre les trois opérateurs. De même, Mobistar entend bien utiliser ses sites existants pour le déploiement de son réseau de troisième génération, l'UMTS.

> le roaming

Notamment grâce à ses liens avec le Groupe Orange, Mobistar a pu considérablement renforcer sa position dans le domaine du roaming. Ces accords, qui permettent aux clients de Mobistar d'utiliser le réseau d'opérateurs étrangers quand ils voyagent, ont été étendus en 2002. Pour la téléphonie vocale et pour les SMS, 116 pays et quelque 226 opérateurs dans le monde accueillent les clients de Mobistar. Pour le GPRS, Mobistar est l'opérateur belge qui donne le plus de possibilités à ses clients, grâce à des accords avec 13 opérateurs dans 12 pays européens. Bien entendu, les clients des opérateurs avec lesquels Mobistar a conclu des accords de roaming peuvent utiliser le réseau de Mobistar quand ils sont en Belgique, ce qui a représenté, pour Mobistar, une source importante de revenus en 2002.

Dans le déploiement de son réseau, Mobistar a poursuivi sa politique d'ouverture qui consiste à aller à la rencontre des préoccupations des riverains et des utilisateurs. En 2002, de nouvelles réunions d'information sur le déploiement des réseaux GSM et sur la santé ont été organisées à l'intention des autorités régionales et communales ou pour la population.

> téléphonie mobile et santé

Des recherches scientifiques indépendantes sur les effets des rayonnements électromagnétiques des antennes indiquent qu'ils ne présentent pas de danger pour la population. Mobistar est bien consciente des craintes du public et soucieuse d'être au fait des connaissances actuelles en matière de propagation des ondes électromagnétiques. Cette rigueur permet à Mobistar de s'assurer de la conformité de ses installations par rapport aux normes en vigueur en Belgique.

En décembre 2000, le gouvernement fédéral et les ministres régionaux approuvaient la fixation d'une norme d'exposition applicable notamment aux antennes GSM. Ce cadre n'a toutefois pas permis d'alléger la procédure d'obtention des permis d'urbanisme. En 2002, le blocage s'est poursuivi dans certaines régions, même si les initiatives prises en 2001 par les opérateurs GSM, réunis au sein du GOF (GSM Operators' Forum), ont porté quelques fruits.

> urbanisme

L'urbanisme et les effets visuels des antennes GSM sont également des points sensibles que Mobistar considère avec toute l'attention voulue. C'est la loi-programme du 2 janvier 2001 qui régit aujourd'hui le principe du partage de site (site sharing). Cette loi, édictée par le gouvernement fédéral, a été votée dans le but de faciliter l'optimisation des infrastructures existantes.

Mobistar et les autres opérateurs belges se sont conformés aux obligations prévues par cette loi :

- > maximiser le partage de site
- > créer une banque de données contenant tous les sites
- > consulter largement pour chaque nouvelle demande.

Mobistar a toujours privilégié d'abord les infrastructures existantes (tours, châteaux d'eau, pylônes appartenant à d'autres prestataires de service comme Electrabel, la SNCB ou l'armée belge...). Dans le cadre du déploiement du réseau de troisième génération, Mobistar privilégiera en outre la réutilisation de sites déjà déployés pour le réseau GSM.

Ainsi, Mobistar espère pouvoir répondre aux besoins croissants de ses clients en leur offrant un réseau fiable et de qualité et, à la demande des autorités, de développer une société de l'information digne de ce nom en Belgique.

> le report de l'UMTS

Les opérateurs de téléphonie mobile en Belgique s'adressèrent ensemble au ministre de tutelle afin de demander un nouveau report du calendrier de l'introduction de services 3G en Belgique. Le Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, Rik Daems, a accepté cette demande de reporter d'un an le déploiement de l'UMTS, la troisième génération de téléphonie mobile.

Cette décision a eu trois conséquences directes pour Mobistar :

- > l'obligation initiale de lancer commercialement des produits et services utilisant la technologie 3G en septembre 2003 au plus tard a été transformée en une obligation d'introduire la technologie 3G en Belgique dans ce même délai
- > l'obligation d'offrir une couverture 3G à 30% de la population belge a été reportée de 9 mois. Suite à la décision du ministre, cette obligation est aujourd'hui reportée à fin décembre 2005
- > enfin, les obligations de couverture ultérieures (40 et 50%) ont également été reportées de 9 mois, respectivement à fin décembre 2006 et fin décembre 2007.

Les opérateurs estimaient que trop d'incertitudes entouraient le lancement de l'UMTS (retards dans la livraison de certains composants des infrastructures, manque de disponibilité et de compatibilité des terminaux). Le délai supplémentaire accordé aux opérateurs de téléphonie mobile devrait leur permettre de lancer l'UMTS en Belgique dans de meilleures conditions, mais il ne remet nullement en cause l'avenir de cette technologie.

> la portabilité des numéros mobiles

La portabilité des numéros de GSM est devenue réalité au début du quatrième trimestre 2002. Désormais, l'utilisateur de téléphonie mobile peut changer d'opérateur sans changer de numéro d'appel, ce qui signifie qu'aujourd'hui les premiers chiffres des numéros d'appel (0495, 0496...) ne garantissent plus l'identification de l'opérateur.

> significant Market Power (SMP)

Mobistar a reçu de l'IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications) la notification de sa position SMP (Significant Market Power) sur le marché mobile. Mobistar est le deuxième opérateur mobile belge à être déclaré opérateur puissant. Mobistar est ainsi reconnu comme un acteur important, un opérateur qui a fait bouger le marché de la téléphonie mobile en permettant aux utilisateurs de tirer pleinement parti de la libéralisation.

Cette reconnaissance a évidemment des conséquences: Mobistar a entamé une discussion avec l'IBPT pour examiner sur quels éléments se base cette décision et en analyser les conséquences concrètes et leur mise en œuvre.



> la qualité

Depuis ses débuts, Mobistar est réputée pour avoir attaché une importance énorme à la recherche de la qualité et de l'excellence opérationnelle. Ces efforts ont été récompensés en 1998 quand Mobistar a été le premier opérateur en télécommunications en Belgique à obtenir la certification ISO pour l'ensemble de ses processus.

Cette distinction n'est pas acquise à jamais: la qualité et l'excellence opérationnelle sont des projets de longue durée qui nécessitent une attention permanente. Pendant l'année 2002, Mobistar a encore reçu avec succès les visites des experts de la Lloyds Register of Shipping.

En décembre 2002, Mobistar a étendu ses efforts en matière de qualité et de certification en obtenant la certification pour son réseau de distribution de franchisés. Les Mobistar Center sont aujourd'hui une des premières chaînes de distribution à être certifiées ISO 9001 en Belgique, ce qui représente à n'en pas douter un énorme avantage compétitif sur le marché belge.

Enfin, en novembre 2002, Mobistar a obtenu le premier prix «Quality Manager 2002 Winner» organisé par le VCK (Vlaams Centrum voor Kwaliteitszorg), suivant le modèle EFQM (European Foundation for Quality Management).



Rapport d'activité

20002

deuxième partie

Corporate Governance

1. La composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'un maximum de 18 administrateurs suivant l'article 13 des statuts de la société; sa composition est réglée dans une convention d'actionnaires en date du 17 septembre 1998. Cette convention ne prévoit pas la nomination d'administrateurs indépendants. Cependant, la nomination d'administrateurs indépendants s'impose dans le cadre du nouvel article 524 du Code des Sociétés (tel qu'introduit par la loi dite « Corporate Governance » du 2 août 2002; voir ci-dessous). La société entamera des discussions avec ses actionnaires afin de se mettre en règle avec cette disposition qui sera d'application à partir du 1er janvier 2004. Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du conseil.

Nom	Fonction	Fonction principale	Fin mandat
C. Benmussa ^{(1) (3)}	Administrateur	Directeur Contrôle de Gestion (FT)	2002
A. Brabers	Administrateur	Senior Investment Manager (GIMV-Gewestelijke Investeringsmaatschappij voor Vlaanderen)	2005
M. Caratti ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur Financier-International 2 (Orange)	2005
G. de Maupéou ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur International (Wanadoo)	2005
Ph. de Vicq	Administrateur	Directeur (Gevaert)	2005
B. Eymard ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur des Opérations et du Développement (FT)	2005
F. Gélitber ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur Financier International (Orange)	2005
B. Ghillebaert ^{(1) (2)}	Administrateur délégué	Directeur Général (Mobistar)	2005
M. Huet ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur International Relations Extérieures (FT)	2005
M. Latimer ⁽¹⁾	Administrateur	Executive Vice-President-International 2 (Orange)	2005
J.-M. Laurent-Josi	Administrateur	Directeur (COBEPA)	2005
B. Mackay ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur International du Marketing (FT)	2005
Ph. Mc Allister ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur Juridique (Orange)	2005
Sparaxis ⁽⁴⁾	Administrateur		2005
SRIB/GIMB ⁽⁵⁾	Administrateur		2005
J. Steyaert	Administrateur	Administrateur (Telindus Group)	2005
Telindus Group ⁽⁶⁾	Administrateur (Président)		2005
W. Verstraete ⁽¹⁾	Administrateur	Directeur Financier (Wanadoo)	2005
Simon Duffy ^{(1) (3)}	Administrateur	Directeur Financier (Orange)	2003

⁽¹⁾ Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Wirefree Services Belgium, anciennement dénommé France Telecom Participations Belgium).

⁽²⁾ Administrateur chargé de la gestion journalière.

⁽³⁾ Monsieur Claude Benmussa a présenté sa démission lors de la réunion du 16 octobre 2002, le conseil d'administration a coopté Monsieur Simon Duffy pour pourvoir à la vacance. Monsieur Duffy a présenté sa démission en tant qu'administrateur en date du 18 février 2003.

⁽⁴⁾ La société Sparaxis est liée à la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et est représentée par Monsieur Louis Tordeurs (Vice-Président SRIW).

⁽⁵⁾ La SRIB/GIMB (Société Régionale d'Investissement de Bruxelles/Gewestelijke Investeringsmaatschappij voor Brussel) est représentée par Monsieur Serge Vilain (Président).

⁽⁶⁾ La société Telindus Group est représentée par Monsieur Norbert von Kunitzki.

Il est important de noter que la convention d'actionnaires du 17 septembre 1998 prévoit que «les parties s'engagent à ne pas proposer de candidats pour des fonctions au sein des organes et comités de la société, lorsque ces personnes détiennent par ailleurs des mandats présentant une incompatibilité avec celui à exercer au sein de la société». Hormis ce principe, il n'y a pas d'autres règles sur l'exercice de la fonction d'administrateur.

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement (sauf décision contraire de l'Assemblée Générale). La société n'a accordé à ses administrateurs aucune rémunération ni avantage en nature relativement à l'exercice 2002 lié à leur mandat d'administrateur.

Il existe entre différentes sociétés du Groupe France Télécom et la société, des conventions relatives aux prestations de membres du personnel de sociétés du Groupe France Télécom en faveur de la société. La société a également conclu un contrat de gestion avec Telindus Group pour les prestations de Monsieur Jan Steyaert en faveur de la société.

2. Le fonctionnement du conseil d'administration

Il est prévu que le conseil se réunit au moins six fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus au sein du conseil d'administration en 2002 ont été :

- > la stratégie de la société;
- > le budget et le plan financier à long terme;
- > la situation opérationnelle;
- > les grands projets.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs avant chaque réunion du conseil un dossier avec toutes les informations et détails nécessaires en vue de l'agenda des sujets à délibérer (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

L'organisation du suivi de l'évolution des filiales Mobistar Corporate Solutions et Mobistar Affiliate se fonde sur l'intégration complète de ces sociétés dans les processus d'organisation et de reporting de Mobistar.

Les statuts prévoient qu'en principe les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises. Néanmoins, la convention d'actionnaires du 17 septembre 1998 prévoit que certaines décisions ne peuvent être adoptées que s'il n'y a pas plus d'un administrateur qui émet un vote négatif; cette convention comprend également des règles supplémentaires concernant l'approbation du budget.

Lors de sa réunion du 20 février 2002, le conseil d'administration a confirmé la nomination définitive de Telindus Group,

représenté par Monsieur Norbert von Kunitzki en tant que Président du conseil d'administration. Monsieur Bernard Ghillebaert a été nommé administrateur délégué lors de cette même réunion. Il est donc fait une distinction claire entre la fonction de président du conseil d'administration et la fonction d'administrateur délégué.

3. Comités créés par le conseil d'administration

a. Le comité exécutif

Le conseil d'administration a instauré un comité exécutif. L'étendue des pouvoirs et le fonctionnement du comité exécutif ont été déterminés dans un règlement d'ordre intérieur. Certaines matières importantes qui sont expressément énumérées dans ce règlement (telles que l'élaboration du budget annuel, les décisions impliquant une modification importante du budget, la nomination des membres de la direction et autres matières du même ordre) requièrent la consultation préalable du comité exécutif par le comité de direction.

Font partie du comité exécutif : Messieurs Jan Steyaert (Président), Jean-Marie Laurent-Josi, Martial Caratti, Bernard Ghillebaert, Francis Gélitbert et Benoît Eymard. Le comité exécutif s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2002.

b. Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de cinq administrateurs: Messieurs Alex Brabers (Président), Martial Caratti, Jean-Marie Laurent-Josi et Jan Steyaert. La nomination du 5ème membre reste à confirmer. Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe, le contrôle interne et les relations financières entre la société et ses actionnaires. Le comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'année 2002.

c. Le comité de rémunération

Le comité de rémunération est composé de six administrateurs. Les statuts spécifient que ce comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société (président, administrateur délégué, directeur général et personnes rapportant directement à ceux-ci). Font partie du comité de rémunération, Messieurs Norbert von Kunitzki, Michael Latimer, Philippe de Vicq, Bernard Ghillebaert, Wilfried Verstraete et la société Sparaxis S.A. représentée par Monsieur Louis Tordeurs. Le comité de rémunération s'est réuni deux fois au cours de l'année 2002.

4. La gestion journalière

Monsieur Bernard Ghillebaert a été nommé administrateur délégué en date du 20 février 2002 et s'occupe de la gestion journalière de la société.

Il existe également au sein de la société un comité de direction qui se réunit en principe chaque semaine et dont les membres ont le pouvoir d'engager la société valablement soit en signant deux à deux, soit chacun d'eux conjointement avec un administrateur. A l'exception de Monsieur Bernard Ghillebaert (directeur général de la société), chaque membre du comité de direction est à la tête d'un département de l'organisation.

Font partie du comité de direction :

Bernard Ghillebaert	(Head of Mobistar Group)
Yves Bazin	(Head of Customer Technology Solutions)
Yves Cochet ⁽¹⁾	(Head of Customer & Partner Services)
Bernard Buyat ⁽²⁾	(Head of Customer Services Operations)
Anne-Catherine De Decker	(Head of Quality & Corporate Programs)
Reggy-Charles Degen	(Head of Human Resources & Hotelling Services)
Paul-Marie Dessart	(Head of Legal & Regulatory)
Jacques Recourdon	(Head of Marketing & Communication)
Jacques Robert ⁽¹⁾	(Head of Information Systems)
Hans Swaeb	(Head of BU Personal Solutions)
Pol Vanbiervliet	(Head of BU Professional & Corporate Solutions)
Martine Verluyten	(Head of Finance)

⁽¹⁾ Messieurs Yves Cochet et Jacques Robert ont quitté le comité de direction de Mobistar le 31/12/2002

⁽²⁾ Monsieur Bernard Buyat est entré au comité de direction de Mobistar le 01/01/2003

Outre les membres du comité de direction, certains cadres de la société ont également un pouvoir de signature pour les engagements courants relatifs à leur secteur de responsabilité selon des modalités publiées aux annexes du Moniteur Belge.

5. Politique d'affectation du résultat

La société confirme son intention de suivre une politique de dividendes attrayante en tenant compte de ses nécessités financières.

Il convient cependant de signaler que la société est soumise à certaines restrictions qui affectent sa capacité à payer des dividendes dans le cadre d'une convention de crédit avec un consortium de banques.

6. Relations avec et entre actionnaires

Les promoteurs de la société (à savoir la société Wirefree Services Belgium S.A. et la société Telindus Group) ont conclu un contrat avant la constitution de la société dans le but de définir leur coopération une fois la société constituée (convention du 26 mai 1995 et avenant du 18 décembre 1995).

Il existe en outre une convention d'actionnaires conclue le 31 juillet 1996 qui a été modifiée et complétée par une convention d'actionnaires en date du 17 septembre 1998. Il existe également une convention datée du 31 juillet 1996 dans laquelle certains investisseurs privés (minoritaires) ont convenu de répartir entre eux les prérogatives qui leur sont accordées dans la première convention d'actionnaires.

Suite à la déclaration de transparence rendue le 5 mars 2003, le nombre d'actions détenues par les actionnaires, liés par les conventions mentionnées ci-dessus, s'est sensiblement modifié par rapport à la situation de fin d'année présentée en annexe VIII G. des comptes annuels de Mobistar S.A. au 31/12/2002.

Cippar, KBC Banque, KBC Assurances, GIMV et GEBEMA ont vendu l'entière part de leurs participations, soit 4.794.129 actions. Cobema, Regio et Wallonie Télécommunications ont vendu respectivement 381.899, 408.631 et 1.500 actions. Ces mouvements ont augmenté le nombre d'actions détenues par le public de 15.574.080 à 21.160.239 actions, soit 33,85% du capital de Mobistar S.A.

La déclaration de transparence précitée précise qu'il n'existe plus de concertation entre le consortium (actuellement composé de Cobema, Regio et Wallonie Télécommunications), Bruficom et Wirefree Services Belgium.

Nouvelle Loi sur la Corporate Governance

La loi dite *Corporate Governance* « Loi du 2 août 2002, modifiant le Code des Sociétés et la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes, dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition » est parue au Moniteur Belge du 22 août 2002. Cette loi apporte diverses modifications au Code des Sociétés. Les principales nouveautés concernent les points suivants :

1. Désignation obligatoire d'un représentant personne physique pour les sociétés qui occupent un poste d'administrateur (art. 61 Code des Sociétés);
2. Allongement du délai de convocation de l'Assemblée Générale dans les sociétés cotées et introduction d'une procédure écrite (art. 533 et s. Code des Sociétés);
3. Renforcement de certaines mesures visant à garantir l'indépendance des commissaires (art. 133 et 134 Code des Sociétés);
4. Légalisation de la délégation de pouvoirs par le conseil d'administration au profit d'un comité de direction (art. 524bis Code des Sociétés);
5. Renforcement de la procédure de prévention des conflits d'intérêts dans le cadre de transactions intra-groupes (art. 524 Code des Sociétés).

La nouvelle loi modifie par ailleurs la loi relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées. La modification va dans le sens d'un renforcement des contrôles et des sanctions.

Mobistar prend les dispositions nécessaires en vue d'être en concordance avec la nouvelle loi.

Conformément à l'article 61 du Code des Sociétés, Sparaxis, SRIB/GIMB et Telindus Group ont désigné un représentant permanent (ceci a été acté par le conseil d'administration lors de la réunion du 16 octobre 2002).

D'autre part, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'adopter certaines modifications statutaires et ceci notamment afin de permettre l'établissement éventuel d'un comité de direction, conformément à l'article 524bis du Code des Sociétés.

Rapport de gestion (consolidé et non consolidé)

1. Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2002

1. Evolution du marché mobile

Le marché belge de la téléphonie mobile a atteint fin 2002 un taux de pénétration de 78,3%, contre 75% un an plus tôt. Cette croissance réduite comparée aux progressions enregistrées les années antérieures confirme la maturation attendue du marché.

En termes de clients actifs, Mobistar a conforté sa position concurrentielle avec une part de marché de 32% contre 31% fin 2001.

Le nombre de clients actifs (hors clients suspendus) s'élève à 2.305.390, soit une progression de 6,5% par rapport au 31 décembre 2001.

La répartition des clients actifs entre prepaid et postpaid reste stable à 70/30.

Au premier octobre 2002, le Ministre des Télécommunications a donné le feu vert à la portabilité des numéros mobiles, permettant à tout abonné mobile de changer d'opérateur tout en conservant son numéro. Cette portabilité a été de loin favorable à Mobistar qui au 31 décembre 2002, enregistrait un flux net de 18.692 numéros portés à son actif.

2. Développement d'offres et services

Les produits et services mobiles

Mobistar a poursuivi ses efforts visant à acquérir de nouveaux clients, augmenter leur loyauté en leur offrant des services qui répondent à leurs attentes et ainsi les inciter à utiliser davantage leur GSM et pour de nouveaux usages. Parmi les éléments les plus marquants dans le développement de produits, services et offres commerciales, on retiendra :

- **Le lancement de Tempo My Friends** : basé sur un concept de fidélisation du client prépayé, cette formule permet au client Tempo de bénéficier d'une réduction de 10% sur les appels vers trois numéros de son choix en fonction de sa fidélité à Mobistar;
- **Mobistar Family** : formule spécialement conçue pour les familles, Mobistar Family se base sur le partage du temps d'appel mensuel entre tous les membres de la famille;

- **Flexo My Choice**, le complément à l'offre commerciale Flexo lancée en 2001, permettant au client Flexo de bénéficier de réductions pouvant porter jusqu'à 25% pour appeler n'importe quel réseau.

Dans le «Mobile Data», Mobistar a confirmé son rôle de leader-innovateur en complétant son offre GPRS de forfaits GPRS pour les clients business et du roaming GPRS grâce à des accords avec 13 opérateurs dans 12 pays européens. Mobistar a également développé des solutions GPRS grâce à des alliances avec des partenaires et intégrateurs de premier plan.

En août 2002, Mobistar a lancé e-Mobile, une offre GPRS de communication mobile de données, destinée au marché résidentiel. Cette offre permet à tout titulaire d'un abonnement d'avoir accès à toutes les informations essentielles et à ses e-mails privés sur son PDA, à travers une connexion directe et permanente à Internet.

En novembre 2002, avec Mobile Mail, Mobistar a mis gratuitement une adresse e-mail à la disposition de l'ensemble de sa clientèle résidentielle (pre- et postpaid), permettant ainsi à tout client d'accéder et de gérer ses e-mails au départ de son GSM.

Activités non mobiles

Mobistar a poursuivi sa stratégie de recentrage sur les activités Mobile Data, favorisant le développement de solutions de convergence au détriment de nouvelles acquisitions sur le segment de la transmission fixe de données.

Sur le segment de la voix fixe, Mobistar a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires de 32,5%.

Ce segment concerne principalement :

- (1) le marché des resellers où Mobistar a concentré ses efforts commerciaux sur un nombre limité d'acteurs-clés afin de mieux maîtriser cette activité;
- (2) le marché des ISP's (Internet Service Providers), témoin en 2002 d'une consolidation autour d'un nombre réduit d'intervenants.

3. Distribution

Le réseau des Mobistar Centers, couronné cette année par une certification ISO 9000, reste le fer de lance de la distribution de la société. Trois Mobistar Centers additionnels ont été ouverts dans les régions bruxelloise et gantoise et 24 points de vente indépendants ont été intégrés dans la chaîne, portant le nombre total de Mobistar Centers à 140.

Les grands axes de la stratégie de distribution initiés en 2001, se sont concentrés sur :

- > le re-dimensionnement du paysage de la distribution et la réduction du nombre de points de vente;
- > la segmentation de chaque point de vente en fonction du potentiel de vente;
- > l'augmentation du poids de la distribution exclusive;
- > l'augmentation de la part des ventes dans la distribution ouverte.

relatif à l'exercice 2002

4. Développement du réseau

Les difficultés rencontrées en 2001 et 2002 pour l'obtention des permis de bâtir se sont atténuées dans le courant du quatrième trimestre suite à l'application effective de la nouvelle législation par les administrations communales. Mobistar a poursuivi le déploiement de ses réseaux 2G et 2G+ avec une attention particulière sur le roaming, les grands axes routiers, les parcs industriels et la couverture indoor. 652 sites de Mobistar font aujourd'hui l'accord d'un partage entre les trois opérateurs.

Les efforts de densification se sont également traduits par un déploiement de cellules additionnelles, portant le nombre de celles-ci à 6.586 au 31 décembre 2002.

Ces investissements se sont également traduits par une qualité accrue du réseau. L'indice de satisfaction en terme de qualité perçue du réseau positionne Mobistar aux meilleurs niveaux.

Fin 2002, le Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques a annoncé son intention de reporter d'un an le déploiement de l'UMTS, la troisième génération de téléphonie mobile.

Le nouveau calendrier est fixé comme suit :

- > introduction de la technologie UMTS avant le 15 septembre 2003;
- > 30% de couverture de la population avant le 1er janvier 2006;
- > obligations de couverture de 40 % fin décembre 2006 et de 50% fin décembre 2007.

La décision du Ministre a été prise sur la suggestion des opérateurs qui avaient estimé que trop d'incertitudes entouraient le lancement de l'UMTS (retards dans la livraison de certains composants des infrastructures, manque de disponibilité et de compatibilité des terminaux). Le délai supplémentaire accordé aux opérateurs de téléphonie mobile devrait leur permettre de lancer l'UMTS en Belgique dans de meilleures conditions, mais il ne remet nullement en cause l'avenir de cette technologie.

5. Entrée de l'action Mobistar dans l'indice BEL 20

En novembre 2002, Mobistar a fait son entrée dans le BEL 20. Cette introduction dans le cercle restreint des 20 titres phares de la place de Bruxelles a eu un impact favorable sur le volume quotidien de titres échangés qui est passé de 26.000 à 105.000 titres.

Sur l'ensemble de l'année, l'action Mobistar a réalisé une belle prestation avec une progression de plus de 20%.

6. Evénements importants survenus après la clôture

En date du 21 janvier 2003, Mobistar a été désigné SMP ("Significant Market Power") par le Ministre des Télécommunications, sur les marchés mobile et de l'interconnexion sur lesquels, selon les calculs de l'Institut belge des postes et télécommunications (l'IBPT), Mobistar représente au moins 25 % de parts de marché. Cette désignation constitue une consécration, aujourd'hui formellement reconnue, de la position importante de Mobistar dans le marché de la téléphonie mobile en Belgique. Il appartiendra à l'IBPT d'informer Mobistar des obligations qu'elle devra respecter pour se conformer à ce nouveau statut. Parmi celles-ci, il convient de noter que des obligations d'orientation sur les coûts, de non-discrimination et de transparence en matière tarifaire sont souvent avancées à l'égard des acteurs désignés SMP.

2. Commentaires sur les comptes consolidés et les performances financières du groupe Mobistar

Le périmètre de consolidation englobe la société mère Mobistar S.A., Mobistar Corporate Solutions et Mobistar Affiliate, filiales contrôlées à 100%. La méthode de consolidation appliquée est celle de l'intégration globale.

1. Résultats

En dépit d'un climat économique peu favorable au secteur des télécommunications, Mobistar a surpassé ses objectifs de rentabilité et a confirmé les excellents résultats du premier semestre, en clôturant l'exercice 2002 avec un bénéfice net et un free operating cash flow substantiels. Ceci a permis au Groupe de reconstituer le montant de ses fonds propres à hauteur de 68,9 millions d'euros et d'opérer une diminution sensible de son endettement net de l'ordre de 17%.

Cette évolution favorable est à mettre en relation avec une croissance significative des revenus combinée à une excellente maîtrise des coûts.

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 15,2 %, passant de 865,8 millions d'euros à 997,5 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité mobile, qui représente 93% du chiffre d'affaires total consolidé, s'est accru de 14,3 % : de 811,3 millions d'euros à 927,8 millions d'euros. Quant au chiffre d'affaires de l'activité Voix fixe et Data, il a connu une progression de 29,9 %, passant de 57,5 millions d'euros à 74,7 millions d'euros. Mobistar Corporate Solutions réalise 5% du chiffre d'affaires total.

En octobre 2002, Mobistar a diminué de 7% le coût de terminaison sur son réseau des appels venant d'autres opérateurs (MTR, Mobile Terminating Rate). Malgré cette mesure, l'ARPU ("Average Revenue Per User" ou revenu moyen par client) a continué à augmenter pour atteindre un montant de 33,5 euros par mois et par client actif. Cette amélioration de l'ARPU s'observe tant pour les cartes prépayées (à 16,6 euros par client) que pour les contrats (à 62,4 euros).

Plus encore que les années précédentes, les activités Data de Mobistar viennent compléter le chiffre d'affaires issu des communications vocales.

Au total, le revenu généré par les transmissions mobiles de données représente, pour l'année 2002, 12,5% du chiffre d'affaires du Groupe, ou 4,2 euros par mois et par client actif, ce qui est en ligne avec les prévisions.

Le SMS représente toujours une grande partie de cette activité : en décembre 2002, plus de 79 millions de SMS étaient envoyés par les clients de Mobistar. La pénétration du SMS auprès de la clientèle a atteint 55% pour le prepaid et 67% pour le postpaid.

Mobistar a également poursuivi avec dynamisme le développement d'applications SMS à valeur ajoutée, comme le téléchargement de logos et de sonneries pour GSM, le vote par SMS ou encore les jeux. 2002 aura ainsi été l'année de l'émergence du SMS Premium avec un volume annuel de 22 millions, s'octroyant 11,6% des revenus SMS.

Mobistar a enfin complété ses offres en introduisant la couleur sur son site WAP et en offrant à l'ensemble de sa base de clients des applications utilisant la technologie GPRS.

Par ailleurs, dans un contexte de maturité du marché, Mobistar a privilégié les actions de rétention et d'augmentation de valeur de la base d'abonnés existants, tout en maintenant une forte présence commerciale dans l'acquisition.

Pour une bonne part, les résultats positifs que Mobistar peut afficher aujourd'hui sont aussi à mettre en relation avec un strict contrôle des dépenses.

Pour ce faire, Mobistar a mis en œuvre un important programme destiné à contrôler les coûts : le programme Mobistar@Future a consisté en une quarantaine d'initiatives concrètes entreprises afin d'assurer cette rentabilité et de respecter les engagements de Mobistar vis-à-vis des actionnaires tout en maintenant la position acquise les années précédentes sur le plan de la qualité du réseau et du service rendu à la clientèle.

Ce programme a permis à la société de réduire substantiellement ses dépenses de fonctionnement tout en assurant une croissance continue de ses revenus.

Les charges d'exploitation consolidées, qui étaient de 865,1 millions d'euros, se sont élevées à 879,5 millions d'euros, soit une croissance annuelle nominale de 1,7% ou quasi nulle en termes réels.

Le Groupe Mobistar affiche un EBITDA de 33,5 % du chiffre d'affaires de la téléphonie. Ce chiffre représente une progression de l'EBITDA de 104,8 % à 316,8 millions d'euros. A la fin de l'exercice 2002, le Groupe affichait un bénéfice net de 102,4 millions d'euros contre une perte nette de 30,5 millions d'euros à la fin de 2001. Ce faisant, Mobistar montre pleinement ses capacités à tenir ses promesses. Le bénéfice net par action est de 1,64 euro, ce qui est supérieur de 14 centimes d'euro aux prévisions de l'an dernier.

Dans l'activité mobile, l'EBITDA a de nouveau connu une évolution très positive, passant de 173,8 millions d'euros en 2001 à 313,7 millions d'euros en 2002. Il représentait en 2002 35,7% du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile. Le tout premier bénéfice net affiché fin 2001 (0,5 million d'euros) est largement confirmé un an après : fin 2002, l'activité mobile affiche un bénéfice net de 114,5 millions d'euros.

La contribution de l'activité Voix fixe et Data à l'EBITDA du Groupe Mobistar est devenue positive à hauteur de 3,1 millions d'euros, contre une contribution négative de 19,2 millions d'euros l'exercice précédent. Cette activité affiche un résultat net négatif de 12,1 millions d'euros, ce qui représente une amélioration sensible de 60,8 % par rapport à une perte nette de 30,9 millions d'euros en 2001.

Le résultat opérationnel consolidé est passé de 16,3 millions d'euros en 2001 à 154,2 millions d'euros pour l'exercice sous revue.

Les charges exceptionnelles de l'exercice, soit 1,8 millions d'euros, résultent de la désaffectation d'immobilisations (0,5 million d'euros d'amortissements) et de moins-values sur réalisation d'équipements (1,3 millions d'euros).

Le bénéfice net consolidé se chiffre à 102,4 millions d'euros, contre une perte de 30,5 millions d'euros accusée en 2001.

2. Bilan

Le total du bilan consolidé s'élève à 1.043,3 millions d'euros.

Les actifs immobilisés se montent à 846,0 millions d'euros, soit 81,1% du total de l'actif. La quote-part des immobilisés relative à Mobistar Corporate Solutions se situe à 4,4% et est essentiellement relative au déploiement des MAN.

Le goodwill de 14,3 millions d'euros relatif à Mobistar Affiliate est comptabilisé en écarts de consolidation positifs et amorti sur 10 ans depuis juin 2001.

Les actifs circulants s'élèvent à 197,3 millions d'euros et comprennent principalement des créances commerciales à concurrence de 120,7 millions d'euros et des dépôts à court terme pour 27,5 millions d'euros.

Le passif du bilan se compose :

- > des capitaux propres devenus à nouveau positifs à hauteur de 68,9 millions d'euros, composés d'un capital de 431,9 millions d'euros, de réserves consolidées négatives de 363,6 millions d'euros, de subsides en capital de 0,5 million d'euros et d'une prime d'émission de 0,1 million d'euros;
- > de dettes à long terme liées au financement, pour un montant de 656,5 millions d'euros;
- > de dettes à un an au plus, pour un montant de 268,9 millions d'euros.

3. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2002 de Mobistar S.A.

1. Compte de résultats

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2002 s'élève à 947,6 millions d'euros, en progression de 14,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance est à mettre en perspective avec les facteurs évoqués dans la section 2 ci-avant.

La production immobilisée, représentant les frais de recherche et de design des nouveaux sites nécessaires au déploiement du réseau UMTS, s'est élevée à 9,5 millions d'euros durant l'exercice sous revue.

Les autres produits d'exploitation, pour un montant de 86,0 millions d'euros, représentent des revenus de refacturation de frais et concernent principalement les services prestés par Mobistar en sa qualité de « shared services center » à ses filiales Mobistar Corporate Solutions et Mobistar Affiliate.

Les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées. En légère augmentation (+2,6%), elles s'élèvent à 874,8 millions d'euros et se répartissent comme suit :

- > les achats et approvisionnements pour un montant de 343,9 millions d'euros, constitués principalement des coûts d'interconnexion (63,0% du total contre 55,6% en 2001). Le solde se compose, pour le principal, des charges liées à l'exploitation du réseau technique, des liaisons louées et du coût des ventes de GSM et cartes SIM;
- > les services et biens divers pour un total de 232 millions d'euros en réduction de 6,1% par rapport à l'exercice précédent;
- > les rémunérations et charges sociales pour un montant de 130,8 millions d'euros contre 120,6 millions d'euros l'exercice précédent;
- > les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles : 155,7 millions d'euros;
- > les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales : 5,8 millions d'euros, en régression marquée par rapport à l'exercice 2001 (12,8 millions d'euros);
- > les autres charges d'exploitation pour un montant de 6,7 millions d'euros contre 3 millions d'euros en 2001.

L'EBITDA de Mobistar S.A. augmente de 87% par rapport à l'exercice précédent pour s'élever à 322,7 millions d'euros.

Le résultat opérationnel de l'exercice s'affiche à 168,3 millions d'euros comparés aux 39,3 millions d'euros de l'exercice précédent grâce à l'effet combiné de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la stabilité des charges opérationnelles.

Les produits financiers générés durant l'exercice se montent à 10,3 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2001 et proviennent essentiellement des dépôts à terme rendus possible par le niveau favorable des liquidités générées par l'activité de la société.

Les charges financières de l'exercice se montent à 54,2 millions d'euros après activation des intérêts intercalaires de 0,7 million d'euros. En 2001, ces charges se montaient à 49,5 millions d'euros après déduction de 3,5 millions d'euros d'intérêts intercalaires.

En vue d'aligner, dans ses comptes non consolidés, le traitement comptable réservé en consolidé à l'écart de consolidation positif sur sa filiale Mobistar Affiliate, Mobistar acte, en charges exceptionnelles, une réduction de valeur sur sa participation dans cette filiale. La dotation suit le même rythme que l'amortissement de l'écart d'acquisition sur 10 ans en consolidé. Cette dotation se chiffre à 1,5 millions d'euros pour l'exercice contre 0,7 million d'euros en 2001 où elle était calculée prorata temporis à compter de l'inclusion de la filiale dans le périmètre de consolidation.

Le solde des charges exceptionnelles résulte de la désaffectation d'immobilisations (0,5 million d'euros d'amortissements) et de moins-values sur réalisations d'équipements (1,3 million d'euros).

Au final, Mobistar affiche un résultat net de l'exercice positif. Ce bénéfice s'élève à 121,1 millions d'euros à comparer avec une perte de 6,9 millions d'euros actée en 2001.

2. Bilan

Le total bilantaire de la société s'élève à 1.093,5 millions d'euros au 31/12/2002 contre 1.198,3 millions d'euros un an plus tôt, soit une baisse de près de 9%.

Un rapide coup d'œil sur le bilan permet de constater qu'à l'actif, cette évolution provient d'une réduction des actifs circulants (qui passent de 25,8 à 17,8% du total bilantaire) et, au passif, d'une contraction substantielle de l'endettement qui se réduit de près de 19% d'une fin d'exercice à l'autre, alors que par l'affectation du bénéfice de l'exercice, les fonds propres augmentent sensiblement.

Les actifs immobilisés se décomposent comme suit :

- > immobilisations incorporelles pour un montant de 389,8 millions d'euros, liées essentiellement aux licences GSM et UMTS et aux développements informatiques.
- > immobilisations corporelles pour un montant de 406,7 millions d'euros relatives aux infrastructures de réseau, matériel GSM et services à valeur ajoutée.
- > immobilisations financières d'un montant de 102,7 millions d'euros, représentant essentiellement la participation et les créances sur Mobistar Corporate Solutions et Mobistar Affiliate, filiales détenues à 100%.

Les actifs circulants se montent à 194,1 millions d'euros, en diminution de 37,2% par rapport à 2001. Cette évolution résulte des facteurs suivants :

- > une réduction importante du niveau des stocks à 12 millions d'euros, soit 38,2% de moins qu'au 31/12/2001;
- > une diminution conséquente des créances à un an au plus à 138,9 millions d'euros, soit un recul de 37,5% sur un an;
- > des placements à court terme pour 27,5 millions d'euros;
- > des disponibilités et comptes de régularisation pour 15,7 millions d'euros.

Le passif du bilan est composé :

- > des capitaux propres pour un montant de 124,8 millions d'euros (3,7 millions d'euros à fin 2001), constitués d'un capital souscrit de 431,9 millions d'euros, de pertes cumulées de 307,7 millions d'euros, de subsides en capital de 0,5 million d'euros et d'une prime d'émission de 0,1 million d'euros. Suite aux pertes cumulées, la

société reste sous l'application de l'article 633 du Code des sociétés. La procédure prescrite par cet article a été suivie.

- > du financement à long terme de 654,4 millions d'euros, en réduction de 20,8% par rapport à 2001 par l'effet combiné de l'augmentation des remboursements contractuels échéant dans l'année (88,7 millions d'euros à fin 2002 contre 63,2 millions d'euros à fin 2001), des remboursements anticipés effectués durant l'exercice pour 90,9 millions d'euros et l'accroissement de l'emprunt subordonné de 7,3 millions d'euros;
- > de dettes commerciales à plus d'un an pour 2,1 millions d'euros;
- > des dettes à un an au plus à hauteur de 264,6 millions d'euros, en diminution de 19,3% par rapport au 31 décembre 2001, et qui se composent:

- du financement à court terme : 90,8 millions d'euros;
- des dettes commerciales en diminution de 35,7% à 127,2 millions d'euros;
- des dettes fiscales, salariales et sociales de 46,4 millions d'euros;
- des autres dettes : 0,2 million d'euros;
- des comptes de régularisation : 47,6 millions d'euros.

3. Litiges

Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes GSM situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première instance (chambre fiscale).

Etant donné ces recours et conformément à l'option choisie lors de la clôture de l'exercice précédent, le montant des taxes enrôlées, augmenté des intérêts moratoires calculés au taux légal, figure à l'actif et au passif du bilan pour un total de 5,6 millions d'euros au terme de l'exercice.

4. Perspectives

Dans un marché qui atteint la maturité avec un taux de pénétration de près de 80%, Mobistar reste pleinement confiante dans l'avenir de ce secteur et ses potentiels de croissance.

La stratégie de Mobistar en 2003 veillera d'abord et avant tout à consolider sa part de marché dans la téléphonie mobile vocale, activité qui génère l'essentiel des résultats de Mobistar. Les efforts pour développer la qualité et la fidélité de la base de clients porteront essentiellement sur une meilleure compréhension des besoins de ces clients et une amélioration de la qualité des produits et des services qui leur sont offerts. Les premiers résultats obtenus grâce à la portabilité sont autant d'indices de confiance. Mobistar est en effet le seul opérateur belge à tirer profit de cette nouvelle dynamique de concurrence. Mobistar profitera également du fait que la communication vocale se déplace de plus en plus sur les réseaux mobiles. Ce phénomène devrait jouer un rôle de levier de croissance naturel pour la consommation des clients de Mobistar en téléphonie vocale. En 2003, Mobistar prévoit une augmentation des revenus d'approximativement 10%.

La vision de Mobistar est que la transmission mobile de données et le multimédia constitueront une source de revenus grandissante. C'est dans cet esprit que Mobistar a lancé le MMS (Multimedia Messaging Service) à la fin du mois de janvier 2003. Cette application novatrice, qui complète parfaitement le SMS, donnera une nouvelle impulsion à la croissance des applications Data. Mobistar explore aussi d'autres vecteurs de croissance, comme le développement des applications machine-to-machine ou des applications bancaires.

En ce qui concerne l'UMTS, suite à la décision de report prise par le Ministre des Télécommunications, Mobistar dispose aujourd'hui d'un peu plus de temps pour préparer le lancement de cette technologie et des services qui y sont liés. Les investissements nécessaires au déploiement d'une telle technologie sont importants, mais le nouveau calendrier mis en place par les autorités permet aux opérateurs de les envisager avec la perspective plus rapprochée de revenus potentiels. En 2003, Mobistar prévoit que ses dépenses d'investissements se situent entre 160 et 175 millions d'euros et que son bénéfice net augmente de 50%.

Mobistar continuera à fortement se focaliser sur la gestion des coûts et poursuivra ses efforts pour améliorer l'efficacité opérationnelle, réduire le besoin en fonds de roulement et optimiser les dépenses d'investissement dans le but d'accroître encore la valeur pour l'actionnaire.

5. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Conformément aux dispositions de l'article 96, 6°, du Code des sociétés et suite aux pertes accusées par la société dans sa phase de démarrage, le conseil d'administration doit justifier l'application des règles d'évaluation dans l'hypothèse de continuité de l'exploitation.

Mobistar est à présent devenue une société rentable et

dégageant un free cash flow positif et substantiel un an plus tôt que prévu. Les fonds propres ont ainsi pu être sensiblement reconstitués au cours de l'exercice 2002.

Sur base de la position financière de la société, de ses prévisions et de ses possibilités de financement, le conseil d'administration juge que l'application des règles comptables de continuité est justifiée.

6. Informations sur les missions complémentaires confiées au commissaire

Durant l'exercice 2002, il n'y a pas eu de missions complémentaires effectuées par des sociétés avec lesquelles

le commissaire se trouve, sous l'angle professionnel, dans des liens de collaboration.

Comptes annuels Mobistar S.A.

2002

> 35

Les comptes annuels

> 52

Les règles d'évaluation

> 54

Le rapport du Commissaire

Bilan

Après répartition

Actif

ACTIFS IMMOBILISES

- I | Frais d'établissement** (ANNEXE I)
- II | Immobilisations incorporelles** (ANNEXE II)
- III | Immobilisations corporelles** (ANNEXE III)
 - A. Terrains et constructions
 - B. Installations, machines et outillage
 - C. Mobilier et matériel roulant
 - E. Autres immobilisations corporelles
- IV | Immobilisations financières** (ANNEXE IV ET V)
 - A. Entreprises liées
 - 1. Participations
 - 2. Créances
 - C. Autres immobilisations financières
 - 1. Actions et parts
 - 2. Créances et cautionnements en numéraire

2 0 0 2	2 0 0 1
En milliers d'€	En milliers d'€

899 387

889 359

176	38
389 827	385 523
406 688	424 835
128 747	119 153
235 878	255 915
31 021	40 530
11 042	9 237
102 696	78 963
102 542	78 809
21 343	22 883
81 199	55 926
154	154
154	154

ACTIFS CIRCULANTS

- VI | Stocks et commandes en cours d'exécution**
 - A. Stocks
 - 4. Marchandises
- VII | Créances à un an au plus**
 - A. Créances commerciales
 - B. Autres créances
- VIII | Placements de trésorerie** (ANNEXE V ET VI)
 - B. Autres placements
- IX | Valeurs disponibles**
- X | Comptes de régularisation** (ANNEXE VII)

194 107

308 908

11 975	19 385
11 975	19 385
11 975	19 385
138 942	222 148
128 083	210 715
10 859	11 433
27 500	50 400
27 500	50 400
559	3 515
15 131	13 460

TOTAL DE L'ACTIF

1 093 494

1 198 267

Passif

CAPITAUX PROPRES

- I | Capital** (ANNEXE VIII)
 - A. Capital souscrit
- II | Primes d'émission**
- V | Perte reportée**
- VI | Subsidés en capital**

DETTES

- VIII | Dettes à plus d'un an** (ANNEXE X)
 - A. Dettes financières
 - 1. Emprunts subordonnés
 - 4. Etablissements de crédit
 - 5. Autres emprunts
 - B. Dettes commerciales
 - 1. Fournisseurs
- IX | Dettes à un an au plus** (ANNEXE X)
 - A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
 - B. Dettes financières
 - 1. Etablissements de crédit
 - 2. Autres emprunts
 - C. Dettes commerciales
 - 1. Fournisseurs
 - E. Dettes fiscales, salariales et sociales
 - 1. Impôts
 - 2. Rémunérations et charges sociales
 - F. Autres dettes
- X | Comptes de régularisation** (ANNEXE XI)

TOTAL DU PASSIF

2 0 0 2		2 0 0 1	
En milliers d'€		En milliers d'€	
124 764		3 729	
431 939		431 939	
431 939		431 939	
93		93	
-307 723		-428 847	
455		544	
968 730		1 194 538	
656 523		826 669	
654 400		826 669	
228 510		221 140	
185 920		305 529	
239 970		300 000	
2 123			
2 123			
264 630		328 118	
88 748		63 213	
2 027		31 072	
		26 000	
2 027		5 072	
127 218		197 955	
127 218		197 955	
46 438		35 507	
3 766		3 912	
42 672		31 595	
199		371	
47 577		39 751	
1 093 494		1 198 267	

Compte de résultats

Sous la forme de liste

	2 0 0 2 En milliers d' €	2 0 0 1 En milliers d' €
I Ventes et prestations	1 043 111	891 572
A. Chiffre d'affaires	947 639	829 160
C. Production immobilisée	9 495	834
D. Autres produits d'exploitation	85 977	61 578
II Coût des ventes et des prestations	-874 787	-852 286
A. Approvisionnements et marchandises	343 864	336 716
1. Achats	334 188	331 916
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	9 676	4 800
B. Services et biens divers	231 953	247 094
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ANNEXE XII, C2)	130 759	120 573
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	155 729	133 266
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ANNEXE XII, D)	5 747	12 820
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ANNEXE XII, E)		-1 190
G. Autres charges d'exploitation (ANNEXE XII, F)	6 735	3 007
III Bénéfice d'exploitation	168 324	39 286
IV Produits financiers	10 318	3 987
B. Produits des actifs circulants	9 174	2 442
C. Autres produits financiers (ANNEXE XIII, A)	1 144	1 545
V Charges financières	-54 183	-49 499
A. Charges des dettes	52 719	47 443
C. Autres charges financières (ANNEXE XIII, E)	1 464	2 056
VI Bénéfice courant avant impôts (+)	124 459	
Perte courante avant impôts (-)		-6 226
VIII Charges exceptionnelles	-3 335	-711
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	500	
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	1 541	711
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	1 294	
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	121 124	
Perte de l'exercice avant impôts (-)		-6 937
XI Bénéfice de l'exercice (+)	121 124	
Perte de l'exercice (-)		-6 937
XIII Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	121 124	
Perte de l'exercice à affecter (-)		-6 937
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
A. Perte à affecter	-307 723	-428 847
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	121 124	
Perte de l'exercice à affecter (-)		-6 937
2. Perte reportée de l'exercice précédent (-)	-428 847	-421 910
D. Résultat à reporter		
2. Perte à reporter	307 723	428 847

Annexe

2 0 0 2

En milliers d'€

I Etat des frais d'établissement (RUBRIQUE 20 DE L'ACTIF)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice:	
• Amortissements (-)	
• Autres	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	
dont: Frais de constitution et d'augmentation de capital,	
frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	

38

-12

150

176

176

2 0 0 2

En milliers d'€

II Etat des immobilisations incorporelles (RUBRIQUE 21 DE L'ACTIF)

a. Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice:	
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	
• Cessions et désaffectations (-)	
• Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	

537 892

2 490

55 606

-30

15

593 483

2 490

c. Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice:	
• Actés	
• Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	
Au terme de l'exercice	

152 369

2 490

51 300

-13

203 656

2 490

d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

389 827

0

CONCESSIONS, BREVETS,
LICENCES, ETC.

GOODWILL

Annexe

2 0 0 2

En milliers d'€

III Etat des immobilisations corporelles (RUBRIQUES 22 À 27 DE L'ACTIF)

a. Valeur d'Acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations (-)

Au terme de l'exercice

c. Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent:

Mutations de l'exercice:

- Actés
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- Transférés d'une rubrique à une autre

Au terme de l'exercice

d. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (RUBRIQUE 22)	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE (RUBRIQUE 23)	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT (RUBRIQUE 24)	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE 26)
202 356	401 454	80 905	14 364
38 899	35 173	11 436	4 174
-318	-5 076	-2 219	-1
240 937	431 551	90 122	18 537
83 203	145 539	40 375	5 127
28 875	53 122	20 551	2 368
-53	-2 988	-1 825	
165			
112 190	195 673	59 101	7 495
128 747	235 878	31 021	11 042

2 0 0 2

En milliers d'€

IV Etat des immobilisations financières (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts

a. Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Au terme de l'exercice

c. Réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Actées

Au terme de l'exercice

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent (a) - (c)

Mutations de l'exercice:

- Additions

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

ENTREPRISES LIÉES (RUBRIQUE 280)	AUTRES ENTREPRISES (RUBRIQUE 284)
34 750	
34 750	
11 866	
1 541	
13 407	
21 343	
(RUBRIQUE 281)	(RUBRIQUE 285/8)
55 926	154
25 273	
81 199	154

Annexe

V | A. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro de TVA ou du numéro national

- MOBISTAR AFFILIATE SA
Rue Colonel Bourg 149
1140 Evere, Belgique
BE 420.959.016
Actions nominatives
- MOBISTAR CORPORATE SOLUTIONS SA
Rue Colonel Bourg, 149
1140 Evere, Belgique
BE 465.098.568
Actions nominatives

	DROITS SOCIAUX DÉTENUS		DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES		
	NOMBRE	EN %	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES <i>En milliers d'€</i>
					RÉSULTAT NET <i>En milliers d'€</i>
	64 301	100	31/12/01	€	613
					-2 750
	900 000	100	31/12/02	€	-49 098
					-20 636

VI Placements de trésorerie:

Autres placements (RUBRIQUE 51/53 DE L'ACTIF)

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis:

- d'un mois au plus

2 0 0 2	2 0 0 1
<i>En milliers d'€</i>	<i>En milliers d'€</i>

27 500	50 400
27 500	50 400

VII Comptes de régularisation

(VENTILATION DE LA RUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT)

- Frais payés d'avance
- Produits acquis
- Produits financiers
- Frais à reporter

8 331
6 629
119
52

Annexe

2 0 0 2

VIII Etat du Capital

A. | Capital social

1. Capital souscrit (RUBRIQUE 100 DU PASSIF)

Au terme de l'exercice précédent

Au terme de l'exercice

2. Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions

• Actions ordinaires

2.2. Actions nominatives ou au porteur

• Nominatives

• Au porteur

D. | Engagements d'émission d'actions

2. Suite à l'exercice de droits de souscription

• Nombre de droits de souscription en circulation

• Montant du capital à souscrire

• Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Montants En milliers d'€	Nombre d'actions
431 939	
431 939	
431 939	62 518 269
	34 542 135
	27 976 134
27 250	797 953
	797 953

G. | Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31.12.2002 ⁽¹⁾

Wirefree Services Belgium

Telindus Group

Autres actionnaires nominatifs

Total des actions nominatives

GIMV

KBC Assurances

KBC Banque

Bruficom

Gebema (ex-Ortelius SA)

Cobema

Cippar

Regio

Wallonie Télécommunications

Wirefree Services Belgium

Actions au porteur détenues par le public

Total des actions au porteur

Nombre total des actions

Nombre d'actions	Pourcentage
31 620 000	50,58%
2 921 182	4,67%
953	0,00%
34 542 135	55,25%
2 095 317	3,35%
598 639	0,96%
200 604	0,32%
2 539 182	4,06%
190 101	0,30%
2 510 740	4,02%
1 709 468	2,74%
824 586	1,32%
1 600 317	2,56%
133 100	0,21%
15 574 080	24,91%
27 976 134	44,75%
62 518 269	100,00%

⁽¹⁾ Sur base des déclarations reçues par la société jusqu'au 30/01/2003.

Annexe

2 0 0 2

En milliers d'€

X Etat des dettes

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés

4. Etablissements de crédit

5. Autres emprunts

Dettes commerciales

1. Fournisseurs

TOTAL

DETTE
ÉCHÉANT
DANS
L'ANNÉE
(RUBRIQUE 42)

88 748

73 748

15 000

88 748

DETTE
AYANT PLUS D'UN AN
MAIS 5 ANS
AU PLUS À COURIR
(RUBRIQUE 17)

425 890

185 920

239 970

2 123

2 123

428 013

DETTE
AYANT PLUS
DE 5 ANS À COURIR
(RUBRIQUE 17)

228 510

228 510

228 510

B. Dettes garanties

(COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés

4. Etablissements de crédit

5. Autres emprunts

TOTAL

DETTE (OU PARTIE DE
DETTE) GARANTIE PAR
DES SÛRETÉS RÉELLES
CONSTITUÉES OU IRRÉVO-
CABLEMENT PROMISES SUR
LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

743 148

228 510

259 668

254 970

743 148

C. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)

b. Dettes fiscales non échues

2. Rémunérations et charges sociales (RUBRIQUE 454/9 DU PASSIF)

b. Autres dettes salariales et sociales

3 766

42 672

XI Comptes de régularisation

(VENTILATION DE LA RUBRIQUE 492/3 DU PASSIF)

Intérêts à imputer

Produits à reporter

Autres

557

46 949

71

Annexe

XII Résultats d'exploitation

C1. | Travailleurs inscrits au registre du personnel

- a. Nombre total à la date de clôture
- b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
- c. Nombre effectif d'heures prestées

2 0 0 2	2 0 0 1
1 630	1 735
1 653,4	1 700,5
2 736 917	2 728 791

C2. | Frais de personnel (RUBRIQUE 62)

- a. Rémunérations et avantages sociaux directs
- b. Cotisations patronales d'assurances sociales
- c. Primes patronales pour assurances extralégales
- d. Autres frais de personnel
- e. Pensions

En milliers d' €	En milliers d' €
92 408	87 079
28 370	25 263
4 082	3 382
5 887	4 849
12	
-2 266	-1 995
8 013	14 815
	-1 190
2 996	985
3 739	2 022

D. | Réductions de valeurs (RUBRIQUE 631/4)

- 1. Sur stocks et commandes en cours
 - Reprises (-)
- 2. Sur créances commerciales
 - Actées

E. | Provisions pour risques et charges (RUBRIQUE 635/7)

Utilisations et reprises (-)

F. | Autres charges d'exploitation (RUBRIQUE 640/8)

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
Autres

G. | Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

- 1. Nombre total à la date de clôture
- 2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
- Nombre effectif d'heures prestées
- Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)

403	492
392,5	404
350 592	396 070
23 096	26 484

Annexe

XIII Résultats financiers

A. | Autres produits financiers (RUBRIQUE 752/9)

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:

- Subsides en capital

Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.

- Produits financiers divers
- Boni de change

E. | Autres charges financières (RUBRIQUE 652/9)

Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes

- Frais de banque
- Charges financières diverses
- Pertes de change

2 0 0 2

En milliers d'€

2 0 0 1

En milliers d'€

89

287

1 007

1 086

48

172

541

831

896

965

27

260

XV Impôts sur le résultat

B. | Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises

D. | Sources de latences fiscales

1. Latences actives

- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

6 504

279 592

279 592

XVI Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

A. | Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:

1. à l'entreprise (déductibles)
2. par l'entreprise

B. | Montant retenus à charge de tiers, au titre de:

1. précompte professionnel

155 623

181 661

262 772

235 342

26 962

26 287

2 0 0 2

En milliers d' €

XVII Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques:

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription

Gage sur fonds de commerce:

- Montant de l'inscription

1 426

2 479

746 208

Litiges importants et autres engagements importants:

1. | Garanties bancaires émises pour le compte de la société : KEUR 7.458.
2. | Instruments financiers: les contrats visant à protéger la société contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts associés aux emprunts avaient un capital nominal fictif de KEUR 596.630 au 31 décembre 2002.
3. | Pour les besoins du projet de financement et afin de garantir les montants dus dans le cadre de ce projet (montants dus en principal, soit EUR 446 millions et EUR 300 millions, et en intérêts, diminués de tout remboursement), la société a accordé des sûretés aux banques syndiquées ainsi qu'à FRANCE TELECOM et COGECOM sous forme de:
 - a) un gage sur les créances et sur les polices d'assurances;
 - b) une hypothèque à concurrence de KEUR 2.479 en principal plus intérêts sur le bâtiment de Charleroi;
 - c) un gage sur fonds de commerce à concurrence de KEUR 61.973 en principal plus intérêts;
 - d) un mandat hypothécaire, à concurrence d'un montant maximum égal à 110% de la valeur vénale des immeubles que la société pourrait acquérir;
 - e) un mandat de gage sur fonds de commerce à concurrence de KEUR 384.235 et de EUR 300 millions.
4. | Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première-instance (chambre fiscale). Etant donné ces recours et conformément à l'option choisie lors de la clôture de l'exercice précédent, le montant des taxes enrôlées, augmenté des intérêts moratoires calculés au taux légal, figure à l'actif et au passif du bilan pour un total de KEUR 5.592 au terme de l'exercice.

Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

Annexe

XVIII Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

1. | Immobilisations financières

Participations
Créances: Autres

2. | Créances

A un an au plus

4. | Dettes

A plus d'un an
A un an au plus

7. | Résultats financiers

Produits des actifs circulants
Charges des dettes

2 0 0 2	2 0 0 1
En milliers d' €	En milliers d' €
ENTREPRISES LIÉES	
102 542	78 809
21 343	22 883
81 199	55 926
34 690	32 207
34 690	32 207
496 182	545 567
468 480	521 140
27 702	24 427
7 575	1 922
22 834	20 934

Déclaration relative aux comptes consolidés

- A.** Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés :
L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.
- B.** Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune:
ENTREPRISE MÈRE: France Télécom / Place d'Alleray 6/ 75505 Paris-Cedex 15 / France
Etablit des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.
Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse:
France Télécom / Place d'Alleray 6/ 75505 Paris-Cedex 15 / France

Bilan social

I Etat des personnes occupées

A. | Travailleurs inscrits au registre du personnel

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	2 0 0 2 TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)	2 0 0 1 TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)
Nombre moyen de travailleurs	1 619,7	41,7	1 653,4 (ETP)	1 687,5 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	2 691 196	45 721	2 736 917 (T)	2 860 610 (T)
Frais de personnel (en milliers d'€)	129 388	1 371	130 759 (T)	120 573 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire			1 537 (T)	1 695 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	1 589	41	1 618,3	
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	1 570	41	1 599,3	
Contrat à durée déterminée	19		19,0	
c. Par sexe				
Hommes	1 026	11	1 036,7	
Femmes	563	30	581,6	
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	32		32,0	
Employés	1 557	41	1 586,3	

B. | Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Nombre moyen de personnes occupées	81,5	311
Nombre effectif d'heures prestées	164 192	186 400
Frais pour l'entreprise (En milliers d' €)	3 516	19 580

Bilan social

2 0 0 2

II Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

A. | Entrées

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

108

108,0

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

88

88,0

Contrat à durée déterminée

20

20,0

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes:

primaire

1

1,0

secondaire

25

25,0

supérieur non universitaire

19

19,0

universitaire

23

23,0

Femmes:

secondaire

23

23,0

supérieur non universitaire

8

8,0

universitaire

9

9,0

B. | Sorties

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

206

7

211,4

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

198

6

202,8

Contrat à durée déterminée

8

1

8,6

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes:

primaire

1

1,0

secondaire

61

1

61,7

supérieur non universitaire

34

4

37,3

universitaire

24

24,0

Femmes:

primaire

1

1,0

secondaire

51

1

51,8

supérieur non universitaire

23

1

23,6

universitaire

11

11,0

d. Par motif de fin de contrat

Licenciement

103

4

106,2

Autre motif

103

3

105,2

Bilan social

III Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Mesures en faveur de l'emploi

1. Mesures comportant un avantage financier ⁽¹⁾

- 1.3. Interruption complète de carrière professionnelle
- 1.4. Réductions des prestations de travail
(interruption de carrière à temps partiel)
- 1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale

2. Autres mesures

- 2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée
- 2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi

Total pour l'exercice

Total pour l'exercice précédent

NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS	
NOMBRE	ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
8	8,0
8	8,0
1 798	1 785,3
1	1,0
7	6,0
1 798	1 785,3
26	26,0

2 0 0 2

MONTANT DE L'AVANTAGE FINANCIER EN MILLIERS D' €
11
18
1 990

⁽¹⁾ Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant

Règles d'évaluation

1

Frais d'établissement

Les frais de premier établissement et les frais liés aux augmentations du capital souscrit sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de dépense sur une base linéaire. Par exception, les frais d'augmentation de capital exposés dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée en 1998 ont été intégralement pris en charge sur l'exercice 1998.

2

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de développement de logiciels et goodwill.

Les coûts capitalisés inclus dans les actifs incorporels liés à l'acquisition de la licence pour le réseau GSM sont amortis sur une base linéaire de 15 ans, durée de la licence.

La licence UMTS a également une durée de 15 ans et fera l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée. L'amortissement débutera lors du lancement commercial de l'UMTS.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 3 à 5 ans, à l'exception du coût de la conception originale et du développement original du réseau, qui est passé en résultats.

3

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Constructions et installations sur emplacements loués	10 à 20 ans
Installations afférentes aux sites	10 ans
Équipements de téléphonie mobile immeubles	3 à 8 ans
Équipements du réseau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres équipements immobiliers	3 à 15 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées.

Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

4

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

6

Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market".

7

Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

8

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

9

Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

10

Instruments financiers

La société conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et les bénéfices et pertes associés sont reportés sur la période du contrat et sont inscrits comme produits et charges d'intérêts.

11

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées du cycle de facturation à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

12

Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

13

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en € selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

Rapport du Commissaire

sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2002 présenté à
l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice de douze mois se clôturant le 31 décembre 2002, dont le total du bilan s'élève à € 1.093.494.012 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 121.123.893. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels, avec paragraphe explicatif

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Malgré des pertes significatives qui affectent la situation financière de la société, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette supposition n'est justifiée que dans la mesure où la société continue à recevoir le soutien financier de ses actionnaires ou accède à d'autres sources de financement. Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion où, selon les exigences de la loi belge, le conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

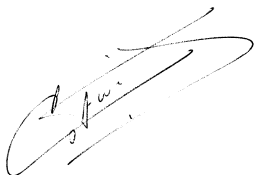
- > le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- > sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- > nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 22 avril 2003

LE COMMISSAIRE :

Ernst & Young
Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B 160)

représentée par
Pol F. Fivez
Associé



représentée par
Herman Van den Abeele
Associé



Comptes consolidés

2002

> 55

Les comptes consolidés

> 66

Les règles d'évaluation
des comptes consolidés

> 68

Tableau consolidé
des flux de trésorerie

> 69

Le rapport du Commissaire
sur les comptes consolidés



Bilan consolidé

Après répartition

Actif

ACTIFS IMMOBILISES

- I | Frais d'établissement** (ANNEXE VII)
- II | Immobilisations incorporelles** (ANNEXE VIII)
- III | Ecart de consolidation positifs** (ANNEXE XII)
- IV | Immobilisations corporelles** (ANNEXE IX)
 - A. Terrains et constructions
 - B. Installations, machines et outillage
 - C. Mobilier et matériel roulant
 - E. Autres immobilisations corporelles
- V | Immobilisations financières** (ANN. I ET X)
 - B. Autres Entreprises
 - 2. Créances

ACTIFS CIRCULANTS

- VII | Stocks et commandes en cours d'exécution**
 - A. Stocks
 - 4. Marchandises
- VIII | Créances à un an au plus**
 - A. Créances commerciales
 - B. Autres créances
- IX | Placements de trésorerie**
 - B. Autres placements
- X | Valeurs disponibles**
- XI | Comptes de régularisation**

TOTAL DE L'ACTIF

2 0 0 2	2 0 0 1
En milliers d' €	En milliers d' €
845 956	854 669
1 895	2 763
394 222	388 937
12 016	13 557
437 658	449 246
128 894	119 253
266 656	280 149
31 066	40 607
11 042	9 237
165	166
165	166
165	166
197 324	312 568
11 975	19 385
11 975	19 385
11 975	19 385
140 094	223 559
120 736	203 839
19 358	19 720
27 500	50 400
27 500	50 400
1 022	4 313
16 733	14 911
1 043 280	1 167 237

Passif

CAPITAUX PROPRES

- I | Capital**
 - A. Capital souscrit
- II | Primes d'émission**
- IV | Réserves consolidées** (ANNEXE XI)
- VII | Subsidés en capital**

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

- IX A. Provisions pour risques et charges**
 - 4. Autres risques et charges

DETTES

- X | Dettes à plus d'un an** (ANNEXE XIII)
 - A. Dettes financières
 - 1. Emprunts subordonnés
 - 4. Etablissements de crédit
 - 5. Autres Emprunts
 - B. Dettes commerciales
 - 1. Fournisseurs
- XI | Dettes à un an au plus** (ANNEXE XIII)
 - A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
 - B. Dettes financières
 - 1. Etablissements de crédit
 - C. Dettes commerciales
 - 1. Fournisseurs
 - E. Dettes fiscales, salariales et sociales
 - 1. Impôts
 - 2. Rémunérations et charges sociales
 - F. Autres dettes
- XII | Comptes de régularisation**

TOTAL DU PASSIF

2 0 0 2	2 0 0 1
En milliers d' €	En milliers d' €
68 913	-33 446
431 939	431 939
431 939	431 939
93	93
-363 574	-466 022
455	544
47	47
47	47
47	47
974 320	1 200 636
656 523	826 668
654 400	826 668
228 510	221 140
185 920	305 528
239 970	300 000
2 123	
2 123	
268 915	332 326
88 748	63 213
	26 000
	26 000
	200 575
130 017	200 575
130 017	42 112
49 907	4 567
4 004	37 545
45 903	426
243	41 642
48 882	
1 043 280	1 167 237

Compte de résultats consolidé

Sous la forme de liste

	2 0 0 2 En milliers d' €	2 0 0 1 En milliers d' €
I Ventes et prestations	1 033 650	881 400
A. Chiffre d'affaires (ANNEXE XIV, A)	997 512	865 774
C. Production immobilisée	9 495	834
D. Autres produits d'exploitation	26 643	14 792
II Coût des ventes et des prestations	-879 398	-865 088
A. Approvisionnements et marchandises	343 529	336 458
1. Achats	333 853	330 233
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	9 676	6 225
B. Services et biens divers	218 788	241 252
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ANNEXE XIV, B)	137 794	133 302
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	162 375	137 642
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	8 110	13 178
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)		-1 190
G. Autres charges d'exploitation	7 261	3 735
I. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	1 541	711
III Bénéfice d'exploitation (+)	154 252	16 312
IV Produits financiers	4 028	2 097
B. Produits des actifs circulants	2 882	546
C. Autres produits financiers	1 146	1 551
V Charges financières	-54 037	-49 532
A. Charges des dettes	52 503	47 324
D. Autres charges financières	1 534	2 208
VI Bénéfice courant avant impôts (+)	104 243	
Perte courante avant impôts (-)		-31 123
VIII Charges exceptionnelles	-1 794	
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	500	
E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	1 294	
IX Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	102 449	
Perte de l'exercice avant impôts (-)		-31 123
XI Impôts sur le résultat	-1	655
A. Impôts	-1	
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		655
XII Bénéfice de l'exercice (+)	102 448	
Perte de l'exercice (-)		-30 468
XIV Bénéfice consolidé (+)	102 448	
Perte consolidée (-)		-30 468
B. Part du groupe	102 448	-30 468

Annexe aux comptes consolidés

I Liste des entreprises consolidées et des sociétés mises en équivalence

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO DE TVA OU DU NUMÉRO NATIONAL

- Mobistar Corporate Solutions SA
Rue Colonel Bourg 149
1140 Evere - Belgique / BE 465.098.568

MÉTHODE
UTILISÉE*

G

FRACTION DU CAPITAL
DÉTENUE (EN %)

100

- Mobistar Affiliate SA
Rue Colonel Bourg 149
1140 Evere - Belgique / BE 420.959.016

G

100

* G: Consolidation globale

V Critères de consolidation et modifications du périmètre de consolidation

A. Identification des critères qui président à la mise en œuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 165 I. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

1. Critères qui président à la mise en œuvre de la consolidation par intégration globale.

- a. Sont consolidées par intégration globale, les participations dans les sociétés dont Mobistar détient le contrôle directement ou indirectement
- b. La méthode de l'intégration globale consiste dans l'addition poste par poste des différents éléments des bilans et des comptes de résultats des sociétés consolidées après retraitement éventuel en vue d'uniformiser les règles d'évaluation et les méthodes de comptabilisation et après élimination des créances et des dettes réciproques ainsi que des résultats réalisés à l'intérieur du groupe.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe la société-mère (MOBISTAR SA), MOBISTAR CORPORATE SOLUTIONS et MOBISTAR AFFILIATE (ex -DEBITEL BELGIUM), filiales à 100%.

VI Règles d'évaluation et méthode de calcul des latences fiscales

Se référer à la page 66

Annexe aux comptes consolidés

2 0 0 2

En milliers d'€

VII Etat des frais d'établissement (RUBRIQUE 20 DE L'ACTIF)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

2 763

Mutation de l'exercice:

• Amortissements (-)

-1 018

• Autres

150

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

1 895

dont: Frais de constitution et d'augmentation de capital,
frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissements

1 895

2 0 0 2

En milliers d'€

VIII Etat des immobilisations incorporelles (RUBRIQUE 21 DE L'ACTIF)

A. Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

7 350

538 081

2 490

Mutations de l'exercice:

• Acquisitions, y compris la production immobilisée

2 161

55 668

• Cessions et désaffectations

-30

• Transferts d'une rubrique à une autre

15

Au terme de l'exercice

9 511

593 734

2 490

C. Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent

4 024

152 470

2 490

Mutations de l'exercice:

• Actés

1 214

51 328

• Annulés à la suite de cessions et désaffectations

-13

Au terme de l'exercice

5 238

203 785

2 490

D. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4 273

389 949

0

Annexe aux comptes consolidés

2 0 0 2

En milliers d'€

IX Etat des immobilisations corporelles (RUBRIQUE 22 À 27 DE L'ACTIF)

A. Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Acquisitions, y compris la production immobilisée

- Cessions et désaffectations

Au terme de l'exercice

C. Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Actés

- Annulés à la suite de cessions et désaffectations

- Transférés d'une rubrique à une autre

Au terme de l'exercice

D. Valeur comptable nette

au terme de l'exercice

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (RUBRIQUE 22)	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE (RUBRIQUE 23)	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT (RUBRIQUE 24)	LOCATION- FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES (RUBRIQUE 25)	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE 26)
202 462	429 218	82 946	4	14 523
38 962	46 071	11 444		4 174
-318	-5 089	-2 219		-1
241 106	470 200	92 171	4	18 696
83 209	149 069	42 339	4	5 286
28 891	57 464	20 592		2 368
-53	-2 989	-1 826		
165				
112 212	203 544	61 105	4	7 654
128 894	266 656	31 066	0	11 042

En milliers d'€

X Etat des immobilisations financières (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

2. Créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Remboursements (-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

AUTRES ENTREPRISES (RUBRIQUE 285/8)
166
-1
165

Annexe aux comptes consolidés

2 0 0 2

En milliers d' €

2 0 0 1

En milliers d' €

XI Etat des réserves consolidées (RUBRIQUE 9910 DU PASSIF)

Réserves consolidées au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+) (-)

Réserves consolidées au terme de l'exercice

-466 022

102 448

-363 574

-435 553

-30 469

-466 022

2 0 0 2

En milliers d' €

XII Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence (RUBRIQUE 9920 DE L'ACTIF)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Amortissements

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

13 557

-1 541

12 016

ECART DE CONSOLIDATION
POSITIFS

En milliers d' €

XIII Etat des dettes (RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

A. | Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés

4. Etablissements de crédit

5. Autres emprunts

Dettes commerciales

1. Fournisseurs

TOTAL

DETTE
ÉCHÉANT
DANS
L'ANNÉE
(RUBRIQUE 42)

88 748

73 748

15 000

88 748

DETTE
AYANT PLUS D'UN AN
MAIS 5 ANS
AU PLUS À COURIR
(RUBRIQUE 17)

425 890

185 920

239 970

2 123

2 123

428 013

DETTE
AYANT PLUS
DE 5 ANS À COURIR
(RUBRIQUE 17)

228 510

228 510

228 510

En milliers d' €

B | Dettes (ou parties de dettes) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés

4. Etablissements de crédit

5. Autres emprunts

TOTAL

743 148

228 510

259 668

254 970

743 148

Annexe aux comptes consolidés

XIV Résultats

A.2. | Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique
(RUBRIQUE 70 DU COMPTE DE RÉSULTATS)

B.11. | Effectif moyen du personnel (en unités)
• Employés

B.12. | Frais de personnel (RUBRIQUE 62 DU COMPTE DE RÉSULTATS)
• Rémunérations et charges sociales

B.13. | Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises du groupe (en unités)

2 0 0 2

2 0 0 1

997 512

865 774

1 744

1 835

1 744

1 835

137 794

133 302

1 744

1 835

2 0 0 2

En milliers d'€

XV Droits et engagements hors bilan

A.2. | Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leur actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements d'entreprises comprises dans la consolidation

748 687

C. | Litiges importants et autres engagements importants

1. | Garanties bancaires émises pour le compte de Mobistar SA : KEUR 7.458.

2. | Instruments financiers: les contrats visant à protéger Mobistar SA contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts associés aux emprunts avaient un capital nominal fictif de KEUR 596.630 au 31 décembre 2002.

3. | Pour les besoins du projet de financement et afin de garantir les montants dus dans le cadre de ce projet (montants dus en principal, soit EUR 446 millions et EUR 300 millions, et en intérêts, diminués de tout remboursement), Mobistar SA a accordé des sûretés aux banques syndiquées ainsi qu'à FRANCE TELECOM et COGECOM sous forme de:

a. un gage sur les créances et sur les polices d'assurances;

b. une hypothèque à concurrence de KEUR 2.479 en principal plus intérêts sur le bâtiment de Charleroi;

c. un gage sur fonds de commerce à concurrence de KEUR 61.973 en principal plus intérêts;

d. un mandat hypothécaire, à concurrence d'un montant maximum égal à 110% de la valeur vénale des immeubles que la société pourrait acquérir;

e. un mandat de gage sur fonds de commerce à concurrence de KEUR 384.235 et de EUR 300 millions.

4. | Depuis 1997, certaines communes et deux provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales permettant une taxation annuelle sur les pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures de taxation sont actuellement contestées par Mobistar SA auprès du Conseil d'Etat et des tribunaux de première-instance (chambre fiscale). Etant donné ces recours et conformément à l'option choisie lors de la clôture de l'exercice précédent, le montant des taxes enrôlées, augmenté des intérêts moratoires calculés au taux légal, figure à l'actif et au passif du bilan pour un total de KEUR 5.592 au terme de l'exercice.

D. | Engagements en matière de pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation.

Les sociétés du groupe ont un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

Annexe aux comptes consolidés

XVI Relations avec les entreprises liées qui ne sont pas comprises dans la consolidation

2. | Créances

A un an au plus

4. | Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

7. | Résultats financiers

Produits des actifs circulants

Charge des dettes

2 0 0 2

En milliers d'€

2 0 0 1

En milliers d'€

11 788

11 788

493 206

468 480

24 726

1 244

22 834

9 627

9 627

541 045

521 140

19 905

39

20 934

Règles d'évaluation des comptes consolidés

1

Frais d'établissement

Les frais de premier établissement et les frais liés aux augmentations du capital souscrit sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de dépense sur une base linéaire. Par exception, les frais d'augmentation de capital exposés dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée en 1998 ont été intégralement pris en charge sur l'exercice 1998.

2

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de développement de logiciels et goodwill.

Les coûts capitalisés inclus dans les actifs incorporels liés à l'acquisition de la licence pour le réseau GSM sont amortis sur une base linéaire de 15 ans, durée de la licence.

La licence UMTS a également une durée de 15 ans et fera l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée. L'amortissement débutera lors du lancement commercial de l'UMTS.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 3 à 5 ans, à l'exception du coût de la conception originale et du développement original du réseau, qui est passé en résultats.

3

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Constructions et installations sur emplacements loués	10 à 20 ans
Installations afférentes aux sites	10 ans
Infrastructure MAN (câbles)	15 ans
Connexions MAN (boîtes / câblage)	5 ans
Customer premises equipment (router / modem)	3 ans
Équipements de téléphonie mobile immeubles	3 à 8 ans
Équipements du réseau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres équipements immobiliers	3 à 15 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées.

Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

4

Ecarts de consolidation

L'écart d'acquisition dégagé en 2001, lors de l'acquisition de 80% des titres de la filiale Mobistar Affiliate, est amorti linéairement sur 10 ans.

5

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

6

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

7

Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market".

8

Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

9

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

10

Pensions

Le groupe a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

11

Instruments financiers

Mobistar S.A. conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et les bénéfices et pertes associés sont reportés sur la période du contrat et sont inscrits comme produits et charges d'intérêts.

12

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées du cycle de facturation à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

13

Impôts sur le revenu

Les impôts différés actifs résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

14

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en € selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

Tableau Consolidé des Flux de Trésorerie

(En milliers d'€)

	2 0 0 2	2 0 0 1	2 0 0 0
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Bénéfice d'exploitation (+) / Perte d'exploitation (-)	154 252	16 312	-25 526
Amortissements et réductions de valeur	164 419	138 353	103 458
Variation du besoin en fonds de roulement	35 469	45 403	-43 252
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	354 140	200 068	34 680
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions nettes d'immobilisations incorporelles et corporelles	-155 706	-368 995	-174 800
Acquisitions de titres et participations, cautionnements versés	1	-12 642	-40
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS	-155 705	-381 637	-174 840
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation des emprunts à long terme		289 533	144 844
Augmentation des découverts bancaires et des emprunts à court terme			31 606
Augmentation de capital		932	946
Primes d'émission		93	
Produits financiers	4 028	2 096	4 647
Flux entrants des opérations de financement	4 028	292 654	182 043
Subsides en capital	-89	-287	831
Remboursement des emprunts à long terme	-146 733		
Diminution des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-26 000	-18 621	
Charges financières	-54 037	-49 532	-35 538
Flux sortants des opérations de financement	-226 859	-68 440	-34 707
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-222 831	224 214	147 336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-1 794		
IMPOTS SUR LE RESULTAT	-1	655	
VARIATION NETTE DE TRESORERIE			
Trésorerie à l'ouverture	54 713	11 413	4 237
Trésorerie à la clôture	28 522	54 713	11 413
Variation nette de trésorerie	-26 191	43 300	7 176
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	-26 191	43 300	7 176

Rapport du Commissaire

sur les comptes consolidés au 31 décembre 2002 présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme Mobistar

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice de douze mois se clôturant le 31 décembre 2002, dont le total du bilan s'élève à € 1.043.279.976 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 102.448.472. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes consolidés, avec paragraphe explicatif

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes consolidés en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Malgré des pertes encourues dans la phase de démarrage, qui affectent la situation financière de la société, les comptes consolidés sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette supposition n'est justifiée que dans la mesure où la société continue à recevoir le soutien financier de ses actionnaires ou accède à d'autres sources de financement. Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion consolidé où, selon les exigences de la loi belge, le conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les comptes consolidés n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

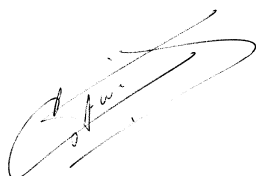
- > le rapport de gestion consolidé contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Bruxelles, le 22 avril 2003

LE COMMISSAIRE :

Ernst & Young
Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B 160)

représentée par
Pol F. Fivez
Associé



représentée par
Herman Van den Abeele
Associé



Notes

